

La politique étrangère féministe à une époque contestée : perspectives françaises, allemandes et franco-allemandes

Par Johanna Möhring,
avec Jessica Pennetier



WIS
Women In International Security France

HEINRICH BÖLL STIFTUNG
PARIS
France | Italie

Table des Matières

Contexte et remerciements	4
Sommaire	5
Introduction	7
Qu'est-ce que la politique étrangère féministe ? Les approches de la politique étrangère féministe en Allemagne et en France : origines, significations, ambitions et ressources	
France	10
I. Les origines de la politique étrangère féministe française : mobilisation et création de traditions républicaines	10
II. La conception française du « féminisme d'État » : des principes universalistes pour déployer un pouvoir (révolutionnaire)	13
III. L'orientation de la politique étrangère féministe française : d'une approche transversale limitée à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, au climat et au domaine numérique	14
IV. Ressources institutionnelles et financières : le besoin continu d'une visibilité organisationnelle accrue, d'une évaluation solide et d'un financement pérenne	17
Allemagne	20
I. Les origines de la politique étrangère féministe allemande : changement de gouvernement, inspiration suédoise et compatibilité allemande	20
II. Une politique étrangère féministe dotée d'une vision et d'une ambition intersectionnelles confrontées à des contraintes sur le plan national et international	23
III. L'orientation de la politique étrangère féministe allemande : plus qu'une politique, une manière de penser et d'agir	25
IV. Ressources institutionnelles et financières : développer le « réflexe » féministe, attendre l'évaluation et tendre vers la budgétisation sensible au genre	27
Comparaison des politiques étrangères féministes allemande et française : synergies, différences et possibilité d'une coopération renforcée	29
Identification de possibles synergies franco-allemandes	29
Bref résumé des expressions des politiques étrangères féministes française et allemande	31
I. Conceptualisation des politiques étrangères féministes	31
II. Champ d'application des politiques étrangères féministes	31
III. Ressources des politiques étrangères féministes	32
IV. Mécanismes d'évaluation et de retour d'information des politiques étrangères féministes	32
Une coopération étroite pour promouvoir la politique étrangère féministe	33
Les défis de la politique étrangère féministe : un retour de bâton mondial des droits des femmes et des filles, gender sidestreaming et déphasage national	35
Le « retour de bâton mondial » en matière de genre et de droits humains	35
Gender sidestreaming : la marginalisation des questions de genre	36
Le déphasage des politiques étrangères féministes	36
Recommandations : renforcer la solidité et l'efficacité de la politique étrangère féministe	38

Contexte et remerciements

Women In International Security (WIIS) France est une association à but non lucratif fondée en 2018, dont l'objectif principal est de promouvoir l'expertise des femmes dans les domaines de la défense, de la sécurité et, plus largement, des relations internationales. L'association fait partie du réseau international Women In International Security (WIIS), fondé en 1987 aux États-Unis et présent dans près de 50 pays sur les six continents. Avec plus de 15 000 membres, WIIS vise à promouvoir le leadership et le développement professionnel des femmes dans le domaine de la sécurité internationale.

La politique étrangère féministe à une époque contestée : perspectives françaises, allemandes et franco-allemandes est le fruit d'une collaboration continue entre le Bureau de Paris de la Fondation Heinrich-Böll et WIIS France. En avril 2023, ces deux organismes ont organisé conjointement une conférence internationale intitulée *La politique étrangère féministe : des ambitions aux actions*, rassemblant, entre autres, des participant·e·s allemand·e·s et français·e·s de haut rang. Bien que cette analyse comparative ait bénéficié d'un soutien généreux de la branche franco-italienne de la fondation, les points de vue et les opinions exprimés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement ceux du Bureau de Paris de la Fondation Heinrich-Böll.

Les points de vue et les témoignages de responsables de haut rang, de fonctionnaires, d'universitaires et de représentant·e·s d'ONG se sont révélés indispensables dans le cadre de cette étude des politiques étrangères féministes française et allemande. WIIS France tient à remercier chaleureusement les représentant·e·s du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, de Focus 2030 et de l'Institut du Genre en Géopolitique d'avoir si généreusement donné de leur temps.

1. Voir « Synthèse – La politique étrangère féministe, des ambitions aux actions, » WIIS France (blog), 6 avril 2024, <https://wiisfrance.org/2024/04/06/synthese-la-politique-etrangere-feministe-des-ambitions-aux-actions/>.

Sommaire

“Nous ferions mieux de réfléchir à l’interaction entre la politique intérieure et la politique étrangère, sinon nous ne pourrions jamais soutenir une politique étrangère féministe”²

Cynthia Enloe, 2023

Les politiques étrangères féministes (PEF) existent dans un espace contesté : les progrès vers l'égalité des genres, un Objectif de développement durable des Nations Unies, ont ralenti. À l'échelle nationale et internationale, les normes et les droits en la matière font l'objet d'un « backlash », d'un retour de bâton et de réactions hostiles. Quels sont les objectifs de la politique étrangère féministe ? Les PEF seront-elles capables de persister et de transformer la politique mondiale ?

Pour répondre à ces questions, ce rapport propose d'examiner de manière comparative la diplomatie féministe de la France et la politique étrangère féministe de l'Allemagne, avant de terminer par une perspective franco-allemande spécifique des PEF. Au cœur du potentiel et des limites intrinsèques des PEF française et allemande se trouvent les racines nationales de chacune de ces politiques. En examinant leurs origines, leurs significations, leurs ambitions et leurs ressources, ce rapport souligne l'interaction complexe entre les politiques étrangères française et allemande et les récits féministes, à l'échelle nationale et internationale.

Alors que la politique étrangère féministe à une époque contestée : perspectives françaises, allemandes et franco-allemandes rend compte des trajectoires nationales singulières des PEF, ainsi que de la possibilité d'une collaboration plus étroite entre les deux partenaires, la comparaison des PEF des deux pays ne relève pas de la science exacte, notamment parce que les PEF de la France et de l'Allemagne s'inscrivent dans des chronologies différentes.

À l'instar d'autres PEF, la diplomatie féministe française et la politique étrangère féministe allemande poursuivent des objectifs nationaux spécifiques en matière de politique étrangère, afin de souligner le statut de la France et de l'Allemagne en tant que puissances « moyennes », avec, au moins dans le cas de la France, l'ambition continue d'influencer ou de structurer le système international. Les deux pays choisissent des questions relatives à la problématique du qui correspondent à leur programme politique national et international, « renforçant [ainsi] stratégiquement leur image à l'échelle internationale ».

Les PEF française et allemande sont exposées à la tension entre l'éthique du féminisme et le réalisme de la politique étrangère. Les perspectives émancipatrices, égalitaires et internationalistes du féminisme offrent une vision de l'avenir. En revanche, le réalisme de la politique étrangère tend à reproduire les hiérarchies internationales genrées, racisées et coloniales. Les PEF de la France et de l'Allemagne défendent l'autonomisation des femmes par le biais d'une représentation et d'une participation accrues, dans l'espoir d'encourager la société civile à mettre en œuvre des changements véritablement transformateurs.

2. « Feminist Foreign Policy during War and Peace: Feminist Reflections with Prof. Cynthia Enloe and Dr. Soumita Basu, Heinrich Böll Stiftung, Regional Office New Delhi », 2 décembre 2023, <https://in.boell.org/en/media/audio/feminist-foreign-policy-during-war-and-peace-feminist-reflections-prof-cynthia-enloe>.

En ce qui concerne la perspective franco-allemande de la PEF, la France et l'Allemagne sont des partenaires privilégiés de longue date, qui façonnent le projet européen grâce à leurs liens bilatéraux et coopèrent au sein de différents forums internationaux. Les deux pays dépendent d'un ordre multilatéral fondé sur des normes, qui est de plus en plus contesté. Depuis 1963 en particulier, **l'Allemagne et la France ont construit la relation bilatérale la plus institutionnalisée au monde. Toutefois, les deux pays diffèrent considérablement en matière de politique étrangère, avec des intérêts stratégiques souvent divergents.** Dans le domaine de la PEF, des échanges informels ont lieu à l'échelle ministérielle, entre de haut·e·s fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères. Il existe également des collaborations ad hoc entre les ambassades sur des questions liées à la PEF sur le terrain. La France et l'Allemagne coopèrent également dans le cadre du groupe PEF+.

Au sein de leurs PEF, la France et l'Allemagne mobilisent la pensée féministe libérale, notamment les approches fondées sur la loi, les droits et le marché. Ces affinités conceptuelles entraînent un chevauchement des sujets sur lesquels les deux pays pourraient renforcer leur coopération. L'un de ces domaines pourrait être par exemple les droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR), qui comprennent la lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre (VSBG), soulignant les insécurités systémiques des femmes et des communautés marginalisées dans le monde. Un autre domaine propice à une coopération renforcée pourrait être l'autonomisation et la participation économique, ainsi que l'éducation des femmes, des filles et des groupes marginalisés. Toutefois, compte tenu de la nature polarisée de la politique mondiale, il est fortement recommandé d'intensifier la coopération et la coordination bilatérales informelles, et d'organiser des initiatives conjointes avec un groupe de partenaires, notamment du Sud global.

La politique féministe étrangère à une époque contestée : perspectives françaises, allemandes et franco-allemandes conclut par une série de recommandations visant à rendre la PEF plus efficace et permanente, en se concentrant à la fois sur sa dimension interne et externe. Sur le plan interne, un ancrage institutionnel solide en termes de ressources humaines et financières allouées, ainsi que des mécanismes de formation, d'évaluation et de retour d'information sont essentiels. Sur le plan externe, compte tenu des clivages entre le Nord et le Sud sur de nombreuses questions, il est nécessaire d'adopter des stratégies « sur mesure », qui soient fondées sur une solide connaissance du contexte et mises en œuvre avec les membres du groupe PEF+ et/ou en partenariat avec des pays du Sud global, afin de lutter contre l'idée que le féminisme et l'égalité des genres sont davantage des concepts occidentaux que des éléments de la lutte universelle pour les droits humains.

Ces difficultés bien réelles en matière d'action internationale soulignent la nécessité de repenser fondamentalement les approches françaises et allemandes de la solidarité internationale et du développement, notamment en ce qui concerne l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD ou sustainable development goals- SDG en anglais) 2030.

Dans un contexte géopolitique marqué par la montée des mouvements d'extrême droite et un recul mondial sur les questions de genre, nous espérons que ce rapport encouragera la réflexion sur un possible renforcement de la coopération franco-allemande en matière de politique étrangère féministe. L'engagement quotidien et la détermination profonde des praticien·ne·s français·e·s et allemand·e·s de la politique, ainsi que des femmes et des hommes qui travaillent au sein et en dehors des gouvernements pour faire de la politique étrangère féministe étrangère un succès est une source d'inspiration pour nous toutes et tous.

Introduction

D'après le rapport 2024 de la coalition Equal Measures³ consacré aux progrès en matière d'égalité des genres, le cinquième Objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies à réaliser d'ici à 2030 est loin d'être atteint. Aucun pays n'a encore atteint la pleine égalité des genres. Entre 2019 et 2022, près de 40 % des pays ont enregistré une stagnation ou un recul en matière d'égalité des genres, dont l'Allemagne et la France⁴. À ce rythme, l'égalité des genres à l'échelle mondiale, qui comprend à la fois l'égalité juridique et une répartition plus équitable du pouvoir économique et politique, ne pourra être atteinte qu'au 22^e siècle.

Dans de nombreux contextes politiques nationaux, les normes en faveur de l'égalité des genres sont devenues polarisantes, activement contestées par les forces de droites ou instrumentalisées pour stigmatiser les migrant·e·s et les populations immigrées musulmanes. Sur le plan international, l'égalité des genres, inscrite dans le droit international en tant que droit humain depuis plus de cinquante ans, est contestée au nom de la protection des « valeurs traditionnelles », ou du refus de l'ingérence extérieure, « coloniale »⁵. Les attitudes à l'égard du genre et de la sexualité, au sein des pays et entre les pays, reflètent les nouvelles lignes de fracture d'une politique mondiale de plus en plus antagoniste⁶.

Les politiques étrangères féministes (PEF) sont arrivées sur la scène internationale au moment même où les politiques de puissance traditionnelle font

leur retour et où l'ordre mondial libéral, avec ses institutions multilatérales, semble de plus en plus contesté. Pourtant, malgré les réactions nationales et internationales, les PEF continuent de susciter un vif intérêt, comme en témoigne la participation de plus de 50 pays du Nord et du Sud global à la troisième conférence ministérielle sur les politiques étrangères féministes, qui s'est tenue au Mexique en juillet 2024⁷.

Les PEF font désormais partie des outils de la politique étrangère. Elles font l'objet d'études et de comparaisons menées par des spécialistes des relations internationales et de la politique étrangère. Leur impact est évalué par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Quel est l'avenir de ces politiques ? Tout dépendra de la manière dont les pays qui ont adopté une PEF, notamment ceux qui présentent un poids politique et économique important à l'échelle internationale, comme la France et l'Allemagne, poursuivront leurs objectifs en matière de politique étrangère féministe. Le terme « féministe » sera-t-il plus qu'une simple étiquette ? Les deux pays seront-ils capables de former des alliances pour surmonter les résistances à la promotion de l'égalité des genres à l'échelle internationale ? Réussiront-ils à ancrer fermement leurs politiques au niveau national ? Le présent rapport met en lumière les politiques étrangères féministes de la France et de l'Allemagne, ainsi que les synergies et les domaines de coopération qui pourraient leur permettre de perdurer et de prospérer.

3. « Indice de Genre des ODD 2024 - Equal Measures 2030 », 3 septembre 2024, <https://equalmeasures2030.org/fr/indice-de-genre-des-odd-2024/>.

4. D'après l'Indice de genre 2024, l'Allemagne occupe la 11^e place (85,1) : elle n'enregistre aucun progrès pour la période 2015-2019, quelques progrès pour la période 2019-2022, et ne présente « aucune perspective de progrès » pour la décennie 2020-2030. La France se hisse à la 24^e place (80,4) : elle n'enregistre aucun progrès pour les périodes 2015-2019 et 2019-2022. Pour la décennie 2020-2030, aucun progrès en matière d'égalité des genres n'est attendu. Voir aussi « Progress on the Sustainable Development Goals: The Gender Snapshot 2024 », ONU Femmes – Headquarters, 7 septembre 2023, <https://www.unwomen.org/en/resources/gender-snapshot>.

5. Marie-Cécile Naves, Géopolitique des féminismes : 40 fiches illustrées pour comprendre le monde (Paris : Éditions Eyrolles, 2023).

6. Karin Aggestam et Jacqui True, « Gendering Foreign Policy: A Comparative Framework for Analysis », Foreign Policy Analysis 16, n° 2 (1^{er} avril 2020) : 143-62.

7. Voir : La troisième conférence ministérielle sur la politique étrangère féministe, 1^{er}-3 juillet 2024, Mexico, <https://www.gob.mx/sre/prensa/mexico-presents-declaration-on-women-s-rights-at-the-3rd-ministerial-conference-on-feminist-foreign-policy?idiom=en>. La quatrième conférence ministérielle aura lieu en France en 2025.

Qu'est-ce que la politique étrangère féministe ? Les approches de la politique étrangère féministe en Allemagne et en France : origines, significations, ambitions et ressources

Qu'est-ce que la politique étrangère féministe ? Les approches de la politique étrangère féministe en Allemagne et en France : origines, significations, ambitions et ressources

Bien que souvent perçue (à tort) comme étant principalement européenne/occidentale, **la politique étrangère féministe trouve ses origines dans plus d'un siècle de pensée féministe pluraliste et de mobilisation de la société civile nationale et transnationale dans les pays du Nord et du Sud global**, qui ont façonné le mouvement pacifiste, le mouvement anticolonialiste et la lutte pour l'égalité raciale⁸. Ces nombreux courants d'activisme et ces différents féminismes, qui luttent pour un monde plus pacifique et plus juste, ont finalement donné naissance à des initiatives en matière de genre aux Nations Unies à partir des années 1970, telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), en vigueur depuis 1981⁹, ou, plus récemment, l'Agenda « Femmes, paix et sécurité », une série de résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives aux femmes et aux conflits, au maintien et à la consolidation de la paix, dont la plus célèbre est la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU de 2000¹⁰. Les politiques étrangères féministes sont donc « ancrées dans un réseau de normes, d'institutions et d'accords internationaux, ainsi que dans une 'réglementation souple' en matière de droits des femmes et d'égalité des genres »¹¹.

8. Voir par exemple Valentina I. Uspenskaya et Nataliya N. Kozlova, « Feminist Foreign Policy: Selected Issues of Conceptualization and Implementation », *RUDN Journal of Political Science* 24, n° 1 (25 février 2022) : 25–41. Les féminismes au pluriel ont été et continuent d'être une force et un corps de pensée diversifié et à multiples facettes : ils luttent contre les inégalités, la guerre, le colonialisme, le racisme, ainsi que la destruction de l'environnement. Pourtant, les mouvements féministes, notamment aux États-Unis et en Europe, n'ont pas été exempts de pensées et d'attitudes racistes ou colonialistes. Voir par exemple Elsa Dorlin, « De l'usage épistémologique et politique des catégories de 'sexe' et de 'race' dans les études sur le genre », *Cahiers du Genre* 39, n° 2 (2005) : 83–105.

9. Aujourd'hui, 189 des 193 États membres des Nations Unies ont signé la Convention, et 114 ont signé le protocole facultatif. L'amendement proposé entrera en vigueur lorsque les deux tiers des États l'auront accepté. Voir <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/cedaw>.

10. Voir par exemple, « Global Study on the Implementation of United Nations Security Council Resolution 1325, ONU Femmes », <https://wps.unwomen.org/index.html>.

11. Voir Marian Sawer, Lee Ann Banaszak, Jacqui True et Johanna Kantola, eds, *Handbook of feminist governance* (Cheltenham: Edward Elgar Publishing, 2023), page 4.

Les PEF sont apparues il y a dix ans. Loin d'être le résultat de mouvements de la société civile ou de coalitions transnationales, elles émanent plutôt de l'initiative d'États individuels, dont le premier fut la Suède en 2014¹². Dans le processus de création et d'institutionnalisation des PEF, nous trouvons des traces « d'entrepreneur·e-s politiques », de femmes pionnières comme Margot Wallström par exemple¹³. Nous pouvons également déceler l'influence des revendications des groupes féministes, au sein et en dehors des gouvernements, ainsi que le résultat de l'activisme multilatéral¹⁴. Enfin, on peut souligner l'instinct des dirigeant·e-s politiques à défendre la cause de l'égalité des genres. Les normes internationales en matière d'égalité des genres, l'inspiration, l'activisme de la société civile, la pression des pairs ou le mimétisme institutionnel de ce qui est considéré comme une politique étrangère moderne et contemporaine « appropriée » – tout cela contribue à gonfler les rangs des pays qui adoptent des politiques étrangères féministes. Une fois établies, les PEF évoluent dans des contextes politiques nationaux et internationaux différents, qui déterminent dans une certaine mesure leur durabilité et leur orientation¹⁵.

Quels sont les objectifs des PEF ? Cherchent-elles avant tout à donner une image positive des pays dans lesquels elles sont appliquées¹⁶ ? Visent-elles à réformer les institutions existantes ? À révolutionner les relations internationales ? Les définitions des PEF varient selon qu'elles sont élaborées par des gouvernements ou des organisations de la société civile. Les intellectuelles et think tank féministes nous rappellent qu'une politique publique formulée et conduite par un appareil d'État réduit invariablement les aspects transformateurs du féminisme. Toutefois, au cœur des PEF se trouve la promotion de la justice entre les genres, qui, associée au démantèlement des hiérarchies interdépendantes, notamment en matière de genre et de race, est censée conduire à des relations internationales plus pacifiques.

Les « féminismes » des PEF revêtent une signification différente en fonction des contextes sociaux et culturels. Ils trouvent également un écho dans les préoccupations féministes et intersectionnelles propre à chaque pays. Le type d'État qui met en œuvre une politique étrangère féministe, sa définition historique et les récits de politique étrangère, c'est-à-dire le point de vue sélectif des « leçons »¹⁷ de l'histoire, jouent également un rôle important dans la portée et l'ambition des PEF. Ainsi, la mobilisation nationale, les conceptions nationales de l'État et des féminismes, ainsi que les récits de politique étrangère façonnent la formulation des PEF, leurs objectifs et leur mise en œuvre¹⁸.

La France (en 2019) et l'Allemagne (en 2021) ont toutes deux opté pour une politique étrangère féministe. Pourquoi et comment ces politiques ont-elles été mises en œuvre ? Quelles conceptions du féminisme et de l'État, notamment de son orientation traditionnelle en matière de politique étrangère, les façonnent ? Et quelles sont leurs ambitions respectives, ainsi que les moyens alloués pour les réaliser ?

12. En 2024, les PEF sont implantées en Europe (France, Allemagne, Slovaquie, Espagne), en Afrique (Libéria), en Amérique du Nord (Canada) et en Amérique latine (Chili, Colombie, Mexique). Chronologie : Suède (2014, abandonnée en 2022), Canada (2017), Luxembourg (2018, abandonnée en 2023), France (2019), Mexique (2020), Espagne (2021), Libye (envisagée en 2021, probablement abandonnée), Pays-Bas (2022, abandonnée en 2023), Libéria (2022), Chili (2023), Argentine (2023, abandonnée en 2023), Colombie (2023), Allemagne (2023), Slovaquie (2023) et Mongolie (envisagée en 2023), Bolivie (envisagée en 2024). Voir <https://www.gendersecurityproject.com/feminist-foreign-policy-tracker>.

13. Voir par exemple Margaret E. Keck et Kathryn Sikkink, *Activists beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics* (Ithaca, N.Y. : Cornell University Press, 1998). Voir Myra Marx Ferree, ed., *Global Feminism : Transnational Women's Activism, Organizing, and Human Rights* (New York : New York University Press, 2006).

14. Voir par exemple Gülay Çağlar et al., eds., *Feminist Strategies in International Governance*, Global Institutions Series 70 (London : Routledge, 2013).

15. Après un changement de gouvernement, en 2022, la Suède a officiellement abandonné sa PEF. Toutefois, il semble qu'il soit beaucoup plus difficile de se « détacher » de ces politiques que prévu. Voir par exemple Ann Towns, Katarzyna Jezierska et Elin Bjarnegård, « Can a Feminist Foreign Policy Be Undone? Reflections from Sweden », *International Affairs* 100, n°3 (7 mai 2024) : 1263–73.

16. Voir Ekaterina Zhukova, Malena Rosén Sundström et Ole Elgström, « Feminist Foreign Policies (FFPs) as Strategic Narratives: Norm Translation in Sweden, Canada, France, and Mexico », *Review of International Studies* 48, n° 1 (janvier 2022) : 195–216.

17. Voir par exemple Beatrice Heuser, « Historical Lessons and Discourse on Defence in France and Germany, 1945-90 », *Rethinking History : The Journal of Theory and Practice* 2, n°2 (1998) : 199–237.

18. Voir Dorothy E. McBride et Amy Mazur (eds.), *Comparative State Feminism* (Thousand Oaks : SAGE Publications, Inc, 2012).

France

I. Les origines de la politique étrangère féministe française : mobilisation et création de traditions républicaines



I. Les origines de la politique étrangère féministe française : mobilisation et création de traditions républicaines

La diplomatie féministe française a pris forme dans le contexte du premier mandat présidentiel d'Emmanuel Macron, qui a remporté les élections présidentielles de 2017 en dépassant le clivage traditionnel gauche/droite de la V^e République. Le président Emmanuel Macron s'est imposé comme une force du centre sur le plan national, et comme un leader français sur le plan international. Le président a fait de l'égalité des genres la « grande cause » de son premier quinquennat dans le but de défendre les droits des femmes et des filles, et en particulier les droits sexuels et reproductifs, au moment même où ces derniers étaient remis en question à l'échelle internationale¹⁹.

19. Cette « cause » s'inscrit également dans le second mandat du président Emmanuel Macron. En septembre 2023, un rapport de la Cour des comptes a mis en avant un décalage constant entre les annonces de principe et les besoins mal identifiés, ainsi que l'absence d'une feuille de route présentant des indicateurs mesurables pour suivre les progrès (voir « La politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État, Cour des comptes » 14 septembre 2023, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-politique-degalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-menee-par-letat>). Malgré une augmentation du budget consacré à l'égalité des genres de 95 % par rapport à 2017, d'après la Cour des comptes, le second plan gouvernemental de promotion de l'égalité des genres 2023-2027 devra faire l'objet d'un contrôle au plus haut niveau et passer d'un engagement à court terme à un engagement durable (voir « Grande cause du quinquennat, Budget consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes | Égalité-femmes-hommes », 27 septembre 2022, <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/grande-cause-du-quinquennat-budget-consacre-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>).

Ce choix symbolique impliquait la revendication d'un leadership politique français. Sur le front intérieur, il s'agissait de réaffirmer la modernité française, une modernité ancrée dans les traditions universalistes républicaines à laquelle Emmanuel Macron a ajouté les luttes féministes passées, actuelles et futures. L'exemple le plus marquant est sans doute l'inscription de la liberté garantie de recourir à l'avortement dans la constitution française en mars 2024²⁰. Sur le plan international, la PEF de la France met en avant l'image historique du pays en tant que « patrie des droits de l'Homme ». Elle souligne le rôle de la France en tant qu'agent de changement progressif, montrant que le pays est plus qu'une « puissance de statu quo », plus qu'un membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. **La politique étrangère française est ancrée dans une vision historique qui confère à la France une vocation particulière : elle doit jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale²¹. En ce sens, une diplomatie féministe représente une continuité qui mobilise certains éléments du récit de la politique étrangère française.**

La PEF française a également été façonnée par la conception personnelle de la politique d'Emmanuel Macron, qui croit aux idées comme force indépendante de changement, en utilisant des discours et des événements programmatiques pour pousser à l'action²². L'étiquette de « diplomatie féministe » a marqué la présidence d'Emmanuel Macron, à la fois comme élément transformateur et conforme aux traditions : un « en même temps » caractéristique des tentatives du président visant à réconcilier des oppositions diamétrales²³.

Chronologie



20. Voir par exemple « Chronologie des Droits des Femmes, Vie-Publique.Fr », <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19590-chronologie-des-droits-des-femmes>.

21. Voir par exemple Maurice Vaisse, Puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958 (Fayard, 2009).

22. Voir par exemple Joseph de Weck, Emmanuel Macron : Der revolutionäre Präsident (Weltkiosk, 2021).

23. Sa méthode est censée s'inspirer du philosophe français Paul Ricœur, pour qui Emmanuel Macron avait travaillé en tant qu'assistant. Voir par exemple François Dosse, Le philosophe et le président (Stock, 2017).

La PEF trouve son origine au plus haut niveau du régime présidentiel français, dans lequel le président possède de fortes prérogatives coutumières dans les domaines de la défense et de la politique étrangère²⁴. Au printemps 2018, deux députées, Mireille Clapot (La République en marche, parti d'Emmanuel Macron) et Laurence Dumont (Nouvelle Gauche), ont publié un rapport d'informations sur la place des droits des femmes dans la diplomatie française²⁵, qui a servi de base à la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)²⁶, avant que le concept de diplomatie féministe française ne devienne « officiel » le 8 mars 2019²⁷. La décision de mettre en œuvre une PEF spécifique pourrait avoir été inspirée par l'initiative du Premier ministre canadien Justin Trudeau d'axer le sommet du G7 de juin 2018 sur l'égalité des genres, après l'annonce en 2017 d'une politique canadienne d'aide internationale féministe.

Les ambitions féministes internationales de la France s'inscrivent dans la continuité des politiques étrangères et de développement déjà mises en place par les structures gouvernementales françaises. Elles ont été accueillies favorablement par des acteurs tels que l'association « Femmes et Diplomatie » au sein du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, qui avait fait pression pour renforcer l'égalité des genres en matière de progression de carrière, d'amélioration de l'équilibre vie professionnelle-vie privée et de lutte contre les comportements sexistes, dans un environnement de travail considéré comme l'un des plus conservateurs parmi les ministères de l'État français²⁸. Le fait que la diplomatie féministe opère à la fois sur le plan extérieur, en tant qu'élément de la politique étrangère de la France, et sur le plan intérieur, dans le cadre de la lutte pour renforcer l'égalité professionnelle au sein du ministère, a constitué un levier supplémentaire pour que l'institution puisse se conformer à la loi française existante sur la parité femmes-hommes dans le secteur public²⁹.

La PEF a également été considérée comme un indicateur positif par d'autres réseaux réformistes et associatifs de femmes promouvant l'égalité des genres, situés au sein et en dehors de l'administration publique française. Cela laisse entendre que le genre pourrait être intégré en tant que variable clé pour poursuivre la réforme et la modernisation³⁰ du secteur public.

24. Certains domaines de la politique nationale, notamment la défense nationale et la politique étrangère, sont des « domaines réservés », pour lesquels la coutume, plus que la Constitution elle-même, reconnaît la prééminence du président français. Voir par exemple « Qu'est-ce que le domaine réservé au président de la République ? vie-publique.fr », 3 mars 2024, <https://www.vie-publique.fr/fiches/19418-quest-ce-que-le-domaine-reserve-au-president-de-la-republique>. Les élections législatives de 2017 et 2022 ont permis d'obtenir une majorité présidentielle, ce qui n'a pas été le cas en 2024.

25. Voir « Rapport d'information, n° 844 », https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_afetr/115b0844_rapport-information.

26. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) », France Diplomatie - ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/strategie-internationale-de-la-france-pour-l-egalite-entre-les-femmes-et-les/>.

27. Voir le communiqué de presse conjoint de Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, et Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, 8 mars 2019, <https://www.vie-publique.fr/discours/270525-jean-yves-le-drian-08032019-diplomatie-feministe>.

28. Avec le ministère des Finances, le ministère de la Défense, le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères fait partie des « ministères régaliens » qui rencontrent des difficultés particulières pour atteindre la parité femmes-hommes dans leurs rangs. Voir WIIS France Gender Score Card 2024, « Gender Score Card 2024 : où sont les femmes ? », WIIS France (blog), 4 juillet 2024, <https://wiisfrance.org/2024/07/04/gender-score-card-2024-ou-sont-les-femmes/>.

29. Voir la loi Sauvadet de 2012, qui garantit depuis 2017 un quota de 40 % de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction de l'État, des collectivités locales et de la fonction publique hospitalière. Plus de dix ans après l'introduction de la loi, les progrès restent très graduels. Voir « Dix ans de la loi Sauvadet », Sénat, <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-aux-droits-des-femmes-et-a-egalite-des-chances/archives-1/missions/dix-ans-de-la-loi-sauvadet.html>.

30. La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique oblige tous les employeurs publics à mettre en place un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Toutefois, la notion de genre n'a pas été choisie comme variable structurante centrale de la réforme de la fonction publique ou de la gestion des finances publiques, contrairement par exemple au changement climatique (depuis 2020, la France a mis en place une budgétisation verte, voir : « Le Budget vert : Un Outil de transparence au service de La Transition écologique, Budget.Gouv.Fr. »).

II. La conception française du « féminisme d'État » : des principes

II. La conception française du « féminisme d'État » : des principes universalistes pour déployer un pouvoir (révolutionnaire)

La politique étrangère féministe est définie par le degré de féminisme qu'elle ose penser et mettre en œuvre. L'orientation du curseur féministe – qu'il s'agisse d'une simple réforme ou d'une transformation – est conditionnée par le type de gouvernement et le type d'État. Outre les programmes politiques individuels, le poids antérieur des féministes dans la politique nationale, ainsi que la conceptualisation (ou l'absence de conceptualisation) des discriminations imbriquées fondées sur le genre, l'orientation sexuelle, la race et la classe permettent d'expliquer une grande variété de formes et de contenus des politiques étrangères féministes.

Contrairement à d'autres pays, la France n'avait pas encore publié de cadre conceptuel pour sa diplomatie féministe, jusqu'à sa Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe (2025-2030)³¹, préférant une « approche pragmatique et évolutive » s'appuyant sur l'action externe antérieure consacrée aux femmes et aux filles³². Une approche qui signifie que sa diplomatie féministe n'a pas défini son degré de féminisme ou ce qu'elle entendait exactement par féminisme. Même si la France est fière de ses penseuses féministes comme Simone de Beauvoir, de ses grandes femmes politiques telles que Simone Veil, qui a incarné la lutte pour la légalisation de l'avortement, ou de ses militantes féministes comme l'avocate Gisèle Halimi³³, le féminisme est plutôt resté un « gros mot » en France³⁴.

Si le programme du ou des féminisme(s), à savoir l'abolition de l'ordre patriarcal, remet en question le principe fondateur de l'écrasante majorité des communautés organisées dans le monde, il soulève un défi propre à l'identité de l'État français. En tant qu'héritage de la Révolution française et dans l'esprit de promouvoir l'unité, la France a élaboré un consensus politique unique fondé sur l'invisibilisation de toutes les différences dans l'espace public. La lutte pour les droits des femmes, tout comme celle pour la justice raciale, s'inscrit difficilement dans un idéal républicain universaliste garantissant l'égalité de traitement sans distinction de genre, d'origine ethnique, de religion ou de tout autre signe distinctif. Les discriminations basées sur le genre et la race, considérées comme systémiques dans les sociétés européennes, ne sont pas systématiquement mesurées en France³⁵. L'héritage colonial et postcolonial français, ainsi que ses implications en termes de politique intérieure et étrangère, reste un sujet rarement abordé, ce qui crée une certaine dissonance cognitive dans la formulation de l'action féministe extérieure. Les politiques volontaristes visant à remédier aux inégalités basées sur le genre ou la race, par exemple la mise en place de quotas ou de systèmes de promotion accélérée, ont été rejetées parce qu'elles allaient à l'encontre de l'idéal républicain de méritocratie. Elles restent controversées, du moins dans le secteur public, même si les mentalités semblent évoluer.

31. « Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe (2025-2030) », <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/>.
32. Voir le bilan 2023 du Haut Conseil de cinq années de diplomatie féministe : « Rapport - Diplomatie féministe : Passer Aux Actes - Haut Conseil à l'Égalité entre Les Femmes et Les Hommes », 3 juillet 2023, <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/diplomatie-feministe-enjeux-europeens-et-internationaux/travaux-du-hce/article/rapport-diplomatie-feministe-passer-aux-actes>.

33. Voir par exemple l'entrée de Simone Veil (il est intéressant de noter que c'est aux côtés de son mari) au Panthéon le 1er juillet 2018, ainsi que le débat continu au sujet de la « panthéonisation » de Gisèle Halimi, partisane de l'intersectionnalité, qui a défendu en tant qu'avocate les victimes de viol et la légalisation de l'avortement, tout en ayant défendu les indépendantistes algérien-ne-s.

34. Voir les sondages d'opinion publique en France et en Allemagne qui font état d'un large soutien aux politiques de promotion de l'égalité des genres dans les deux pays, tout en évitant l'étiquette de « féminisme ». « Sondage - Inégalités femmes-hommes, constitution, IVG, diplomatie féministe : quelles opinions en France, Allemagne, Italie ? », Focus 2030, <https://focus2030.org/Sondage-Inegalites-femmes-hommes-constitution-IVG-diplomatie-feministe-queelles>.

35. Voir par exemple un rapport de l'Observatoire des inégalités de novembre 2023, « L'essentiel sur les discriminations en France », Observatoire des inégalités, <https://www.inegalites.fr/L-essentiel-sur-les-discriminations-en-France>.

La diplomatie féministe française souligne le caractère universaliste des droits en matière de genre en tant que droit humain, un récit qui peut être lié à l'héritage révolutionnaire de la France, ainsi qu'à ses luttes passées pour promouvoir les droits humains sur la scène internationale³⁶. D'apparence plus réformatrice que transformatrice, l'inspiration féministe initiale de la France semble résider dans une version française de la pensée féministe libérale, souvent résumée de manière provocante par l'expression « add women and stir » (littéralement, « ajoutez des femmes et remuez »)³⁷. En axant ses actions en matière de politique étrangère féministe sur la santé sexuelle et reproductive et en intégrant des groupes marginalisés tels que les communautés lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transgenres, intersexes ou queer (LGBTQI+), la France a élargi son approche féministe et l'a rendue plus inclusive³⁸.

Un obstacle considérable, en particulier pour la France, à une politique étrangère féministe plus complète et transformatrice en général, réside dans la nature de la politique mondiale. La promotion d'une paix féministe est un défi lorsque l'on est confronté à des pays qui ne respectent pas le droit international et les droits humains, et qui semblent ne comprendre qu'une rhétorique belliqueuse. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies possédant l'arme nucléaire, la France est un pilier de l'ordre international contemporain, qui repose sur une hiérarchie et un statut étroitement liés à la capacité d'utiliser la force militaire. Bien que le système actuel ne produise pas de sécurité collective, du point de vue de la politique étrangère traditionnelle, le fait que sa transformation active puisse affaiblir la position de la France a un effet dissuasif.

III. L'orientation de la politique étrangère féministe française : d'une approche transversale limitée à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, au climat et au domaine numérique

Malgré ses ambitions mondiales, le champ d'action de la diplomatie féministe française semble relativement étroit. Elle s'est principalement concentrée sur la défense diplomatique et l'aide au développement, réservant l'éducation, la santé, l'aide humanitaire, le climat et la sécurité alimentaire comme des sujets à considérer d'un point de vue féministe. Pour la période 2023-2027, la politique étrangère féministe française envisage de se concentrer sur les droits et santé sexuels et reproductifs³⁹. La nouvelle Stratégie internationale en matière de diplomatie féministe (2025-2030)

prévoit d'ajouter le domaine numérique et la crise climatique comme domaines d'intérêt supplémentaires.

Jusqu'à présent, la France s'est abstenue d'étendre les attributions de la diplomatie féministe à d'autres domaines de la politique étrangère, tels que le commerce ou la défense. Elle s'est également abstenue de faire de la variable de « genre » ou d'« égalité des genres » le paramètre principal de l'élaboration de la politique étrangère. Ainsi, la diplomatie féministe reste davantage une politique

36. Par exemple, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris le 10 décembre 1948. Le français René Cassin, prix Nobel de la paix en 1968, en a été le principal rédacteur, avec Eleanor Roosevelt et Charles Malik.

37. Voir par exemple Sahana Dharmapuri, « Just Add Women and Stir? », *Parameters* 41, n° 1 (2011) : 59-79.

38. Veuillez noter que la France utilise l'acronyme LGBTQ+ pour désigner toutes les communautés concernées.

39. Voir Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « L'action de la France pour les droits et santé sexuels et reproductifs », France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/l-action-de-la-france-pour-les-droits-et-sante-sexuels-et-reproductifs/>.

qu'une manière de concevoir et d'appliquer la politique étrangère.

La troisième Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)⁴⁰, bien qu'elle remonte à une époque « non féministe », a marqué le début officiel de la diplomatie féministe française. Elle présentait cinq axes, Être exemplaire (« en termes d'égalité des genres à l'échelle nationale »), Renforcer le portage politique des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes (« en intégrant l'égalité des genres dans un certain nombre de domaines politiques »), Mieux financer les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (« en allouant des fonds spécifiques »), Rendre l'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes plus visible (« par exemple par le biais d'une communication ministérielle soucieuse de l'égalité des genres ») et Soutenir la société civile et mutualiser les résultats (« en multipliant les échanges avec les ONG, le monde universitaire et le secteur privé »). Elle suivait les priorités sectorielles de l'agenda 2030 des ODD, du plan d'action de l'UE en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et des stratégies ministérielles en matière d'éducation, de formation et de droits et santé sexuels et reproductifs.

La stratégie proposait des mesures concrètes sur le plan interne pour promouvoir l'égalité des genres, inscrite dans un « Plan d'action en faveur de l'égalité 2021-2023 »⁴¹: premièrement, une approche des ressources humaines favorisant « l'égalité professionnelle » en investissant dans l'amélioration des conditions de travail. Deuxièmement, une politique proactive en matière de promotion et d'encouragement d'un environnement de travail favorable afin d'améliorer la parité femmes-hommes au niveau ministériel, notamment en ce qui concerne les postes de direction de cabinet ou d'ambassade. Troisièmement, la stratégie prévoyait une formation systémique en matière d'égalité des genres sexes dispensée à l'ensemble du personnel, en

particulier aux personnes affectées à des postes diplomatiques. Enfin, l'accent avait été mis sur le renforcement de l'expertise en matière d'égalité des genres, au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de son réseau à l'étranger. Son successeur, le « Plan pour l'égalité professionnelle 2023-2027 »⁴², s'articule autour de six axes, dont le dernier, « Pour une gouvernance plus ambitieuse », présente un potentiel transformateur, puisqu'il vise à ancrer des objectifs en matière d'égalité (mesurables) à tous les niveaux et dans tous les processus de gouvernance pertinents, afin d'instaurer une culture durable de l'égalité.

En 2021, la France a défendu les droits sexuels et reproductifs (DSSR) dans le cadre du Forum Génération Égalité. En 2023, elle a placé les DSSR, situés au croisement des droits humains des libertés individuelles, de l'égalité des genres et du développement durable, au cœur de sa diplomatie féministe (« Stratégie internationale en matière de DSSR 2023-2027 »)⁴³. La Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes promeut également les droits LGBTQI+. Outre le financement de projets dans le cadre de partenariats bilatéraux, européens, multilatéraux et avec la société civile, la France s'engage dans le plaidoyer politique dans les négociations européennes et internationales, favorise le dialogue avec les organisations de la société civile pour co-construire la stratégie et vise à ce que ses opérateurs et son réseau mettent en œuvre la stratégie, conjointement avec ses politiques internationales en matière de développement international, de santé, d'éducation, de sécurité alimentaire et d'action humanitaire.

Plusieurs actions de la PEF ont été annoncées pour 2024-2025, telles que la participation à une campagne mondiale pour le droit de vote des femmes, ainsi que pour leurs droits sexuels et reproductifs (She decides)⁴⁴. Par ailleurs, le Laboratoire pour les droits des femmes en ligne, une plateforme d'échange multi-acteurs qui réunit des États, des

40. Voir « La troisième stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) », <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/strategie-internationale-de-la-france-pour-l-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>

41. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Diplomatie féministe - Plan d'action égalité entre les femmes et les hommes (11.09.24) », France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/actualites-et-evenements/article/diplomatie-feministe-plan-d-action-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-11-09>

42. « Toutes et tous égaux - Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 | Égalité femmes-hommes », November 24, 2023, <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/toutes-et-tous-egaux-plan-interministeriel-pour-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-2023-2027>

43. « La stratégie internationale de la France en matière de droits et santé sexuels et reproductifs 2023-2027 », https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/17x24_strategie_dssr_v2-2_cle48af48.pdf

44. Voir <https://www.shedecides.com/>. Le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement participe également à cette initiative.

organisations internationales, des plateformes technologiques, des universitaires et des ONG afin de mieux prévenir et lutter contre les cyberviolences sexistes et sexuelles a été lancé en mars 2024⁴⁵. En octobre 2024, la France et le Québec ont annoncé une alliance féministe francophone⁴⁶.

La Stratégie internationale de la France en matière de diplomatie féministe (2025-2030) a bénéficié de consultations approfondies avec plus de 200 acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, dont plus de dix ministères (parmi lesquels le ministère de l'Intérieur, de la Défense, de la Santé, de la Transition écologique), tous·tes les opérateur·ice·s du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et, bien entendu, avec la société civile.

Depuis son élaboration en 2019, la PEF française a su innover, par exemple en créant en 2019 un fonds spécifique unique au monde pour soutenir les organisations féministes sur le territoire national et à l'étranger, le « Fonds de soutien aux organisations féministes » (FSOF), un projet phare de la diplomatie féministe française⁴⁷. Son budget a considérablement augmenté, s'élevant à 250 millions d'euros pour la période 2023-2027. Depuis 2020, 1 000 ONG dans 73 pays ont bénéficié de 134 millions d'euros⁴⁸. Le Laboratoire pour les droits des femmes en ligne est également en mesure de financer des projets pertinents : un premier appel à projets, qui s'est terminé en septembre 2024, a permis de récolter 140 propositions de projets représentant tous les continents.

La France a également appris à s'adapter à un climat politique mouvementé, marqué parfois de forts sentiments anti-français et anti-occidentaux sur le terrain, qui ne récompensent pas les ONG locales pour les liens visibles qu'elles entretiennent avec l'action diplomatique et le soutien au développement de l'Occident. Bien qu'elle mette souvent en avant son soutien à des programmes phares tels que le Fonds mondial pour les survivant·e·s de violences sexuelles liées aux conflits, fondé par le docteur Denis Mukwege et la militante prix Nobel de la paix Nadia Murad⁴⁹, la France a également permis un décaissement souple des fonds destinés aux projets en faveur d'ONG spécifiques, en réduisant les lourdeurs administratives.

Depuis les débuts de la diplomatie féministe française, on constate que de (bonnes) pratiques féministes se mettent en place. En 2023, le Quai d'Orsay a reçu le label AFNOR « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et le label « Diversité »⁵⁰. Selon le ministère, en 2024, pour la première fois, plus de 45 % des ambassadeur·ice·s nommé·e·s étaient des femmes. Un chiffre qui a plus que doublé en dix ans (14 % en 2012, 25 % en 2017, 30 % en 2022). Une tendance similaire est observée dans les consulats, où plus de 40 % des consul·e·s nouvellement nommé·e·s sont des femmes, contre 16 % en 2012 et 17 % en 2017. Au niveau de l'encadrement supérieur de l'administration centrale, la proportion de femmes s'élève à 45 % (aux postes de secrétaire générale, de directrice générale et de directrice d'administration centrale)⁵¹.

45. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Le Laboratoire pour les droits des femmes en ligne », France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/le-laboratoire-pour-les-droits-des-femmes-en-ligne/>.

46. « La France et le Québec annoncent la création d'un Réseau francophone pour l'égalité et les droits des femmes », Consulat général de France à Québec, <https://quebec.consulfrance.org/La-France-et-le-Quebec-annoncent-la-creation-d-un-Reseau-francophone-pour-l->

47. Voir Fonds de soutien aux organisations féministes, <https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes-fsof>. Piloté conjointement par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'AFD, le Fonds a alloué 120 millions d'euros pour la période 2020-2022 pour financer les activités des organisations féministes dans le monde.

48. Voir le Rapport de mise en œuvre par la France de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing + 30), UNECE, juin 2024, page 8, https://unece.org/sites/default/files/2024-08/France-Report_fr.pdf.

49. Jusqu'en 2022, la France a soutenu le Fonds à hauteur de 14,2 millions d'euros.

50. Le label AFNOR a depuis inspiré une norme internationale volontaire et non certifiable (ISO 53800) sur la mise en œuvre de l'égalité des genres dans les organisations. Voir Sébastien Baudet, « Égalité femmes-hommes : une grande cause nationale donne naissance à une norme internationale », Groupe AFNOR (blog), 17 mai 2024, <https://www.afnor.org/actualites/egalite-femmes-hommes-une-grande-cause-nationale-donne-naissance-a-une-norme-internationale/>.

51. Voir Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « L'égalité femmes - hommes au ministère », France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/l-egalite-femmes-hommes-au-ministere/>.

IV. Ressources institutionnelles et financières : le besoin continu d'une visibilité organisationnelle accrue, d'une évaluation solide et d'un financement pérenne

En France, la gouvernance en faveur de l'égalité des genres et de la politique étrangère féministe se joue à plusieurs niveaux, ce qui complique le discernement des responsabilités et des prérogatives. Cela peut s'expliquer par le fait que lorsque la diplomatie féministe a été introduite, les fondements organisationnels ont dû être inventés de toute pièce.

Tout d'abord, il existe un·e secrétaire d'État chargé·e de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, rattaché·e au ministère des Solidarités, de l'autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, chargé·e de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. Si le ou la secrétaire d'État participe à certains aspects de la politique étrangère féministe, par exemple en portant certaines initiatives internationales, les ressources financières et humaines de la PEF relèvent du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Au sein du MEAE, la diplomatie féministe est ancrée au niveau du cabinet, actuellement au secrétariat d'État chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux. Pour la première fois depuis 2019, son nom apparaît dans l'organigramme ministériel, disposant d'une sous-direction « Mission de la diplomatie féministe et de l'éducation » composée de huit personnes au sein de la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international.

Une ambassadrice dédiée, Delphine O, représente

la diplomatie féministe française. Elle est également secrétaire générale du Forum Génération Égalité. Avec deux autres haut·e·s fonctionnaires, l'un·e traitant des droits humains et l'autre des droits des personnes LGBTQI+, ce trio d'ambassadeur·ice·s couvre l'ensemble des droits humains. Malheureusement, la PEF française et la promotion française des droits LGBTQI+ peinent à se renforcer mutuellement.

Au quotidien, la PEF est conduite par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en liaison avec l'Élysée, notamment en ce qui concerne les conférences ou les initiatives internationales très visibles, afin que l'angle de la politique étrangère féministe soit représenté. Si des possibilités de retour d'information existent, il manque toutefois un format d'évaluation solide de la PEF avec des critères d'évaluation précis, à l'exception de quelques indicateurs qui permettent de contrôler sa dimension interne. Deux fois par an, le ou la secrétaire général·e du ministère (un poste actuellement et, pour la première fois, occupé par une femme, l'ambassadrice Anne-Marie Descôtes) convoque tous les services pour une réunion, afin de discuter de l'état de la politique étrangère féministe, ainsi que de l'implication des différents services dans la diplomatie féministe française. À la suite de la préparation de la nouvelle Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe (2025-2030), qui a bénéficié d'un processus de consultation collaboratif étendu, un comité de suivi interministériel de la stratégie sera maintenu, impliquant éventuellement la société civile.

Le MEAE compte un·e « haut·e fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes », qui suit les aspects internes de la diplomatie féministe de la France. D'après l'organigramme du MEAE de novembre 2024, ce poste est actuellement vacant⁵². Un programme spécial, « Tremplin », lancé en 2023, vise à augmenter le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité en accompagnant chaque année 20 femmes à des postes de direction⁵³.

Par ailleurs, des référent·e·s égalité sont présent·e·s dans tous les départements ministériels, dans toutes les missions diplomatiques, et dans tous les opérateurs français de développement (une trentaine d'organismes publics sous tutelle ou cotutelle du Quai d'Orsay, notamment l'Agence française de développement, France Volontaires ou Expertise France)⁵⁴. Ils veillent au respect des objectifs internes et externes de la politique étrangère féministe.

En ce qui concerne les collaborations avec la société civile en France et à l'étranger, une forte motivation a émergé pour s'inspirer de celle-ci et des travaux universitaires afin de déployer des leviers efficaces de diplomatie féministe française. Le MEAE a également réussi à diversifier ses interlocuteur·ice·s de la société civile à l'étranger.

Compte tenu de l'hostilité d'un grand nombre de pays qui tentent d'empêcher les institutions des Nations Unies de promouvoir davantage l'égalité et la justice entre les genres, les États ayant adopté des PEF, ainsi que les organisations partenaires de la famille des Nations Unies, ont dû créer d'autres forums pour se réunir et faire avancer ces politiques. Il s'agit notamment du Forum Génération Égalité, co-présidé par la France et le Mexique, ainsi que par ONU Femmes en collaboration avec la société civile en 2021. Le Forum Génération Égalité constitue le plus grand rassemblement féministe

au monde, plus de 25 ans après la dernière conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995. Après son lancement à Mexico en mars 2021, le Forum Génération Égalité s'est tenu à Paris du 30 juin au 2 juillet 2021, réunissant des chef·fe·s d'État et de gouvernement, des dirigeant·e·s d'organisations internationales et des représentant·e·s de la société civile, des jeunes et du secteur privé. L'objectif était de prendre des engagements mesurables, assortis des financements nécessaires à leur réalisation. Le Forum a lancé un plan d'accélération mondial pour l'égalité, basé sur une série d'actions se traduisant par des engagements financiers s'élevant à 40 millions de dollars américains (38 milliards d'euros). Toutefois, le suivi mis en place s'est révélé faible, ce qui empêche de maintenir une concentration et un engagement suffisants de la part des pays.

En 2020, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) évaluant la PEF française a constaté que le niveau d'aide publique au développement (APD) genrée de la France restait significativement inférieur à la moyenne des pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE (26 % pour la France contre 42 % pour l'OCDE) et a recommandé de relever le niveau d'engagement en fixant un objectif d'APD genrée de 85 %, conformément à l'objectif européen⁵⁵. D'après la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales de 2021, l'égalité des genres est désormais un objectif politique transversal : 75 % de l'ensemble de l'APD versée devrait faire de l'égalité des genres un objectif prioritaire ou significatif, et 20 % un objectif principal. Cela permettrait d'allouer 3,3 milliards d'euros d'APD à la promotion de l'égalité des genres en 2025, soit quatre fois le montant déboursé pour cet objectif en 2021⁵⁶. En outre, la France a alloué 400 millions d'euros à la promotion des droits sexuels et reproductifs au cours de la période 2021-2025. Elle a multiplié par trois ses contributions volontaires à ONU Femmes (qui s'élèvent actuellement

52. Voir l'organigramme du MEAE, https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/06-11-2024_organigramme_meeae_cle8e7184.pdf.

53. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « L'égalité femmes - hommes au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères », France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/l-egalite-femmes-hommes-au-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres/>.

54. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « France Diplomatie », France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/les-operateurs-sous-la-tutelle-du-ministere/>.

55. Voir « La diplomatie féministe. D'un slogan mobilisateur à une véritable dynamique de changement ? », Rapport n°2020-09-22, Haut Conseil à l'Égalité entre Les Femmes et Les Hommes, 4 novembre 2020, https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-diplomatie_feministe-v4-2.pdf.

56. « La politique d'aide au développement de la France », Focus 2030, <https://focus2030.org/La-politique-d-aide-au-developpement-de-la-France>.

à 11 millions de dollars américains, soit 10,5 millions d'euros) et par quatre ses contributions au Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) (qui s'élèvent à près de 28 millions de dollars américains, soit 26,7 millions d'euros).

En ce qui concerne le financement de la PEF, la France préfère encore utiliser des fonds spéciaux fondés sur des projets pour divers sujets liés au genre plutôt que d'allouer un budget pérenne et spécifique à la diplomatie féministe. Ces dernières années, on constate une amélioration du financement global de l'aide publique au développement et des différents fonds spéciaux. Toutefois, il est nécessaire de pérenniser les financements et d'inscrire clairement la politique étrangère féministe française dans le budget du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères⁵⁷. La budgétisation de la PEF se heurte à l'argument selon lequel de nombreux services du ministère contribuent déjà à la PEF : il serait alors trop compliqué et trop coûteux de comptabiliser ces contributions.

À l'étranger, la France bénéficie du soutien du groupe PEF+, fondé en 2021-2022 à l'initiative de l'Espagne et de la Suède. Opérant principalement à New York en collaboration avec les Nations Unies et des organisations de la société civile, ce groupe rassemble des pays qui n'ont pas forcément de PEF propre, mais qui s'engagent à agir en tant qu'alliés dans le cadre de l'agenda 2030⁵⁸. En 2024, le groupe PEF+ comprenait 18 pays : l'Albanie, l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Espagne, la France, Israël, le Liberia, le Luxembourg, le Mexique, la Mongolie, les Pays-Bas, le Rwanda et la Tunisie. Le groupe PEF+, en tant que forum, est particulièrement utile, non seulement car il inclut des pays du Sud global, mais aussi, car il présente systématiquement une coprésidence Nord/Sud. La France a également signé des protocoles d'accord de diplomatie féministe avec le Chili en 2023 et avec la Colombie en 2024, afin de coopérer sur une série d'actions et de les porter conjointement au sein d'enceintes multilatérales.

En collaboration avec les Pays-Bas, la France dépose tous les deux ans une résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'élimination des violences à l'égard des femmes et des filles, en ciblant ses multiples aspects (en 2024, cela concernait le domaine numérique)⁵⁹. À l'automne 2024, la création d'un réseau francophone dédié à la politique étrangère féministe a été annoncée (voir section iii). La France et l'Allemagne peuvent toutes deux compter sur un système informel efficace de coordination collégiale entre le personnel clé de la politique étrangère féministe des pays du groupe PEF+.

57. Voir « Rapport - Diplomatie Féministe : passer aux Actes », Haut Conseil à l'Égalité entre Les Femmes et Les Hommes, 3 juillet 2023, <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/diplomatie-feministe-enjeux-europeens-et-internationaux/travaux-du-hce/article/rapport-diplomatie-feministe-passer-aux-actes>.

58. Voir par exemple « Spain Assumes Co-Presidency of UN Feminist Foreign Policy Group », Ministère espagnol des Affaires étrangères, 17 février 2024, https://www.exteriores.gob.es/en/Comunicacion/NotasPrensa/Paginas/2024_NOTAS_P/20240217_NOTA009.aspx.

59. Voir Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Droits des femmes – adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution présentée par la France et les Pays-Bas sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'environnement numérique (14 novembre 2024) », France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/actualites-et-evenements/article/droits-des-femmes-adoption-par-l-assemblee-generale-des-nations-unies-de-la>.

Allemagne

I. Les origines de la politique étrangère féministe allemande : changement de gouvernement, inspiration suédoise et compatibilité allemande



I. Les origines de la politique étrangère féministe allemande : changement de gouvernement, inspiration suédoise et compatibilité allemande

En Allemagne, la genèse de la politique étrangère féministe s'inscrit également dans un contexte électoral. Les élections parlementaires de septembre 2021 ont marqué la fin de « l'ère d'Angela Merkel », une période qui s'étend de 2005 à 2021, caractérisée par des gouvernements de « grande coalition » entre les chrétiens et les sociaux-démocrates, sous la direction de la première chancelière de la République fédérale d'Allemagne. À bien des égards, il s'agissait de la femme la plus puissante d'Europe. Tout comme en France, la PEF signe symboliquement le début d'une nouvelle ère politique pour les citoyen·ne·s allemand·e·s et le monde, tout en s'appuyant sur un solide consensus allemand en matière de politique étrangère.

La décision d'élaborer une PEF résulte d'une négociation de deux mois pour une « coalition en feu tricolore » entre le Parti social-démocrate (SPD), l'Alliance 90/Les Verts et le Parti libéral-démocrate (FDP). Le terme « feminist foreign policy » est le seul terme en anglais qui figure en italique dans le texte de l'accord de coalition de décembre 2021.

Les Verts, deuxième force politique du nouveau gouvernement, ont chargé le ministère fédéral des Affaires étrangères (Auswärtige Amt) d'élaborer une approche spécifique. **Les « trois R » (rights, representation, resources) de la Suède semblent avoir été une source d'inspiration :** « Avec nos partenaires, nous souhaitons renforcer les droits, les ressources et la représentation des femmes et des filles dans le monde et promouvoir la diversité sociale dans l'esprit d'une politique étrangère féministe.⁶⁰ » En outre, la social-démocrate Svenja Schulze, nommée à la tête du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, a annoncé son intention de poursuivre une politique de développement féministe (FeDP)⁶¹.

Annalena Baerbock, la première femme à la tête du ministère fédéral des Affaires étrangères, a mis à profit les mois suivants pour défendre, à l'échelle nationale comme internationale, une PEF fondée non seulement sur les valeurs allemandes, mais aussi sur les intérêts du pays. Le 24 février 2022, l'attaque armée de grande ampleur de la Russie contre l'Ukraine a marqué un tournant décisif, qui a ancré la PEF et confirmé sa pertinence quant à la guerre en cours.

Chronologie

Décembre 2021

La ministre fédérale de la Coopération économique et du Développement confirme son intention de poursuivre une politique de développement féministe (FeDP)

L'accord de « coalition en feu tricolore » annonce la PEF allemande

Janvier 2022

Période de préparation de la PEF et de la FeDP impliquant des consultations interministérielles et de la société civile intensives

Mars 2022- Mars 2023

Première conférence ministérielle sur la politique étrangère féministe (PEF) en Allemagne

2022

Présentation conjointe des stratégies de PEF et de FeDP de l'Allemagne

1^{er} mars 2023

60. Voir par exemple « Le contrat de coalition 'feu tricolore' expliqué », Fondation Robert Schuman, 24 novembre 2021.

61. Voir « Politique de développement féministe. Pour des sociétés justes et fortes au niveau mondial », Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, <https://www.bmz.de/resource/blob/153806/bmz-strategy-feminist-development-policy.pdf>.

62. Concept initialement mis au point par François Duchêne pour décrire les communautés européennes, puis adapté à l'Allemagne par Hanns Maull. Voir Sebastian Harnisch et Hanns Maull, *Germany as a Civilian Power?: The Foreign Policy of the Berlin Republic* (Manchester University Press, 2001).

Compte tenu de la culture politique plutôt traditionaliste de l'Allemagne, l'introduction d'une PEF et d'une FeDP peut paraître à première vue surprenante. Toutefois, si l'on tient compte de l'image que l'Allemagne se fait d'elle-même en tant que *Zivilmacht*, une puissance civile ayant transcendé une politique de puissance, l'intérêt d'une politique étrangère féministe en tant que politique de paix fondée sur les droits humains est plus simple à comprendre⁶³. Outre les leçons qu'elle tire de son passé, l'Allemagne façonne sa PEF par l'élaboration d'une politique étrangère dans un système parlementaire fédéral représentatif, qui prévoit un partage (parfois difficile) du domaine de la politique étrangère. Le ou la ministre des Affaires étrangères est à la tête du ministère fédéral des Affaires étrangères, conformément à l'article 65 de la loi fondamentale allemande, tandis que la chancelière ou le chancelier, qui peut appartenir ou non au même parti politique, conserve la *Richtlinienkompetenz*, c'est-à-dire le pouvoir de définir les orientations politiques générales de son gouvernement.

La PEF de l'Allemagne a bénéficié d'une période de préparation d'un an, de mars 2022 à sa publication en mars 2023⁶³.

Au cours de cette période, plus de 100 ateliers, consultations et dialogues ont été organisés avec la société civile, des groupes de réflexion, des universitaires, des expert·e·s du Bundestag, ainsi qu'avec des membres de tous horizons et de toutes les catégories de personnel du ministère fédéral des Affaires étrangères⁶⁴. Sur le plan externe, les 52 pages qui présentent les lignes directrices de la PEF portent sur six domaines de la politique étrangère : la politique de paix et de sécurité, l'aide humanitaire et la gestion de crise, la politique des droits de l'homme, la politique étrangère en matière de climat et d'énergie, la politique économique étrangère et la politique étrangère en matière de culture et d'éducation. Sur le plan interne, la PEF est censée modifier les méthodes de travail et les structures des ministères et des services diplomatiques pour les rendre plus diversifiées et plus inclusives, ce qui s'est traduit, entre autres, par une hausse significative du nombre de femmes occupant des postes de direction au sein des ministères. Les rédacteur·ice·s des lignes directrices de la PEF allemande ont souligné que la PEF n'était pas une panacée, mais un « travail en cours » qui bénéficierait d'une évaluation et d'une adaptation continues.

Tout comme en France, une association du personnel, « *frauen@diplo* », qui promeut l'égalité professionnelle, s'est félicitée de l'arrivée d'une PEF.

63. Voir « *Shaping Feminist Foreign Policy, Federal Foreign Office Guidelines* », 1er mars 2023, <https://www.auswaertiges-amt.de/themen/ffp-guidelines/2585074>.

64. Parallèlement, un processus de consultation similaire a été mis en place pour préparer la FeDP, en consultation avec le ministère fédéral des Affaires étrangères qui prépare sa PEF. Le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement a consulté près de 400 acteurs du développement dans le monde pour obtenir des recommandations. Voir <https://www.bmz.de/resource/blob/146190/230301-faq-strategie-feministischen-entwicklungspolitik.pdf>.

II. Une politique étrangère féministe dotée d'une vision et d'une ambition intersectionnelles confrontées à des contraintes sur le plan national et international

Quels idéaux et idées féministes sont présentés dans les lignes directrices de la politique étrangère féministe de l'Allemagne ? **La PEF allemande souhaite se concentrer non seulement sur les femmes et les filles, mais aussi sur tous les groupes marginalisés en raison de leur identité de genre, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur âge, de leur handicap, de leur orientation sexuelle ou d'autres raisons.** Les lignes directrices mentionnent notamment la nécessité de transformer les hiérarchies existantes du système international par le biais d'une autoréflexion critique, en apprenant des autres et en faisant face à son passé colonial. Cette politique étrangère présente des ambitions réflexives, inclusives et intersectionnelles. Elle s'inscrit pourtant dans un contexte national et international dans lequel les approches féministes, même libérales, sont de plus en plus contestées.

Sur le plan national, malgré la présence d'une chancelière chrétienne-démocrate pendant 16 ans, l'Allemagne peut difficilement être considérée comme pionnière en matière d'égalité des genres. Malgré les vastes réformes d'Angela Merkel concernant les écoles et les crèches, l'organisation de la société repose toujours sur les femmes qui assument la majorité du travail domestique au sein des familles. Aussi peinent-elles à concilier vie privée et vie professionnelle⁶⁵. En 2024, l'avortement reste illégal (bien que dépénalisé dans les 12 premières semaines de grossesse), malgré une promesse de la coalition et une législation en cours d'élaboration pour promouvoir sa légalisation. Les femmes sont sous-représentées aux postes de direction, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Pour remédier à cette situation, la loi Bundesgleichstellungsgesetz⁶⁶, qui promeut l'égalité professionnelle dans les structures administratives fédérales, a été introduite en 2015, complétée par la Erstes Führungspositionen-Gesetz⁶⁷, modifiée en 2021 par la Zweites Führungspositionen-Gesetz⁶⁸, toutes deux ciblant les postes à haute responsabilité dans le secteur public et les conseils d'administration des entreprises. Les progrès sont visibles, mais graduels, notamment dans les bastions traditionnels du pouvoir économique et politique.

65. L'une des priorités de la coalition en feu tricolore a consisté à étendre l'offre de services de garde d'enfants sur le plan numérique et qualitatif. Voir 'Beijing+30' – Rapport 2024. Rapport du gouvernement fédéral d'Allemagne sur la mise en œuvre de la Déclaration et Programme d'action de Beijing (1995), août 2024, page 6 f., <https://unece.org/sites/default/files/2024-08/Germany-Report.pdf>.

66. Ses précurseurs remontent respectivement à 2001 et 1994. Voir « BGleG - Gesetz Für Die Gleichstellung von Frauen Und Männern in Der Bundesverwaltung Und in Den Gerichten Des Bundes », https://www.gesetze-im-internet.de/bgleig_2015/BjNR064300015.html.

67. « Erstes Führungspositionen-Gesetz » (FüPoG I), http://www.bgb1.de/xaver/bgb1/start.xav?startbk=Bundesanzeiger_BGBI&jumpTo=bgb1115s0642.pdf.

68. « Zweites Führungspositionen-Gesetz » (FüPoG II), <https://www.bmfsfj.de/bmfsfj/service/gesetze/zweites-fuehrungspositionengesetz-fuepog-2-164226>.

En 2022, la proportion de femmes dans les conseils d'administration des 183 plus grandes entreprises allemandes était de 15,3 %, et de 34,9 % dans les conseils de surveillance, un chiffre bien inférieur à l'objectif allemand de 30 % et nettement inférieur à l'objectif européen de 40 %⁶⁹. La part des femmes aux postes de direction du ministère allemand des Affaires étrangères, par exemple, est passée de 23,5 % en 2015 à 35 % en 2023⁷⁰. Au sein du ministère fédéral du Développement, le pourcentage de femmes occupant des postes de direction est passé de 47,14 % en 2018 à 50,78 % en 2022⁷¹. Dans le système politique allemand, axé sur le consensus, le pouvoir réside dans la capacité à former des alliances et à mobiliser des réseaux, qui tendent encore à être dominés par les hommes. Les sondages montrent que les attitudes antiféministes sont largement répandues dans la société allemande, même si elle soutient en principe l'égalité des genres⁷². L'Allemagne rencontre également des difficultés pour prendre la mesure de sa propre diversité : en tant que pays d'immigration, en tant que pays anciennement scindé et en tant que pays doté d'un héritage colonial.

À l'étranger, **la politique étrangère féministe, qui met l'accent sur la paix et les droits humains, s'inscrit dans les courants dominants de la politique étrangère allemande, mais elle est également confrontée à la réalité de la politique mondiale contemporaine, avec laquelle elle doit composer.** Jusqu'à la réunification et même après, le rôle de la politique étrangère de l'Allemagne de l'Ouest, puis de l'Allemagne, a principalement consisté à rassurer les alliés et les partenaires sur la rupture de l'Allemagne avec le Sonderweg (« voie particulière ») du passé⁷³. Ainsi, la République fédérale d'Allemagne devait avant tout montrer qu'elle était prévisible et fiable. À droite de l'échiquier politique, cela impliquait principalement la poursuite de l'intégration occidentale et le renforcement du projet européen ainsi que de l'Orga-

nisation du traité de l'Atlantique Nord (« Plus jamais seuls »). À gauche, cela signifiait que l'Allemagne devait s'abstenir de tout recours à la puissance, en particulier à la puissance militaire (« Plus jamais la guerre »). Ces deux axes de politique étrangère ont convergé pour donner naissance à une nouvelle mission historique pour l'Allemagne de l'Ouest : la promotion de la paix⁷⁴. De l'autre côté du rideau de fer, malgré la militarisation de la société, la République démocratique allemande a présenté une politique étrangère centrée sur les notions d'antifascisme et de paix.

La réalité de la politique mondiale n'a pas permis à l'Allemagne réunifiée de se concentrer exclusivement sur un multilatéralisme fondé sur des règles et sur l'intégration multilatérale, ainsi que sur des modes pacifiques de résolution des conflits. Au cours des trois dernières décennies, l'Allemagne a compris qu'une politique étrangère fondée sur des valeurs nécessitait parfois d'être défendue par la force des armes. De plus en plus, elle a dû accepter la nécessité de penser et d'agir en termes de puissance, y compris en termes de puissance militaire, afin d'assumer un « nouveau type de responsabilité », conformément à son poids économique et politique⁷⁵. Si le discours de la Zeitenwende (« changement d'époque ») au début de la guerre à grande échelle de l'agression de la Russie contre l'Ukraine en février 2022 marque un tournant dans l'histoire, la réorientation de la politique étrangère allemande vers moins de retenue militaire, et la « puissance civile » reste toujours d'actualité⁷⁶. La question de savoir comment combiner le nouveau rôle de l'Allemagne en tant que garante de la sécurité de l'Europe avec sa PEF est intéressante à bien des égards. De même, la manière dont l'Allemagne peut répondre aux accusations de double standard, par exemple en ce qui concerne la guerre et les crises humanitaires à Gaza et au Liban, est tout aussi délicate.

69. Voir par exemple « Privatwirtschaft », BMFSFJ, <https://www.bmfsfj.de/bmfsfj/themen/gleichstellung/frauen-und-arbeitswelt/frauen-in-fuehrungspositionen/privatwirtschaft>. La directive (UE) 2022/2381 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées et à des mesures connexes, commanditée par la France et entrée en vigueur en décembre 2022, impose des normes contraignantes à tous les États membres en ce qui concerne la représentation des femmes et des hommes aux postes de direction. Le but est d'atteindre un objectif de 40 % de femmes dans les conseils d'administration ou un total de 33 % dans les conseils de surveillance et les conseils d'administration.

70. Voir par exemple « Öffentlicher Dienst », BMFSFJ, <https://www.bmfsfj.de/bmfsfj/themen/gleichstellung/frauen-und-arbeitswelt/frauen-in-fuehrungspositionen/oeffentlicher-dienst>.

71. Voir « Troisième plan d'action de la politique de développement pour l'égalité entre les genres (2023-27) », page 25.

72. Voir par exemple « Sondage – Inégalités femmes-hommes, constitution, IVG, diplomatie féministe : quelles opinions en France, Allemagne, Italie ? », Focus 2030, 1er mars 2024, <https://focus2030.org/Sondage-Inegalites-femmes-hommes-constitution-IVG-diplomatie-feministe-queles>.

73. Cette « voie particulière » de l'Allemagne, notamment un nationalisme extrême ainsi que des alliances imprévues avec la Russie/l'Union soviétique, a contribué à conduire l'Allemagne, et le monde, au désastre à deux reprises.

74. Sur la politique étrangère de la République fédérale d'Allemagne, voir Helga Haftendorn, *Deutsche Aussenpolitik zwischen Selbstbeschränkung und Selbstbehauptung 1945-2000* (Stuttgart : Deutsche Verlags-Anstalt, 2001).

75. Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP)/German Marshall Fund of the United States, « Neue Macht, Neue Verantwortung. Elemente Einer Deutschen Außen- Und Sicherheitspolitik Für Eine Welt Im Umbruch », 2013.

76. Voir par exemple le dossier du Conseil allemand des relations étrangères, « Zeitenwende, DGAP », <https://dgap.org/en/research/expertise/zeitenwende>.

III. L'orientation de la politique étrangère féministe allemande : plus qu'une politique, une manière de penser et d'agir

La politique étrangère féministe de l'Allemagne identifie dix domaines prioritaires pour lesquels elle formule des lignes directrices et des actions, six en matière d'action externe, et quatre en matière d'action interne.

Sur le plan externe, les lignes directrices se concentrent sur la politique de paix et de sécurité (mise en œuvre de l'Agenda Femmes, paix et sécurité ; maîtrise des armements et monde sans armes atomiques), l'aide humanitaire et la gestion de crise (gestion de crise en tant qu'outil de justice en matière de genre et de protection des populations marginalisées), la politique des droits humains (droits et santé sexuels et reproductifs, autodétermination sexuelle et lutte contre les mutilations génitales féminines ; lutte contre la violence et la discrimination à l'encontre des personnes LGBTQI+), la politique étrangère en matière de climat et d'énergie (contribuer à atténuer l'impact inégal du changement climatique sur les femmes et les groupes marginalisés), la politique économique étrangère (améliorer l'intégration des femmes et des groupes marginalisés dans les processus économiques internationaux) et la politique étrangère en matière de culture et d'éducation (renforcer la visibilité et la participation des femmes et des groupes marginalisés dans les domaines de l'art et de la culture, de la recherche et de la science, de l'éducation et des médias).

Sur le plan interne, les lignes directrices de la PEF visent l'égalité, la diversité et l'inclusion dans le service extérieur (augmenter la proportion de femmes aux postes de direction ; respecter les biographies individuelles), l'égalité des chances et un environnement de travail sans discriminations (horaires de travail flexibles ; tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel et de sexisme), la diversité (améliorer les compétences en matière de genre et de diversité par l'éducation et la formation), ainsi que l'échange et la mise en réseau (poursuivre le développement d'une PEF qui repose sur un dialogue avec la société civile, les citoyen·ne·s et les partenaires internationaux).

Au-delà de ces domaines d'action prioritaires, l'approche intégrée de l'égalité de genre⁷⁷ est censée influencer tous les domaines de la politique étrangère allemande, au sein de l'Union européenne et dans les forums internationaux. L'objectif est de développer un réflexe féministe, à la fois dans la réflexion et dans l'action. La PEF est étroitement liée à la stratégie pour une politique de développement féministe élaborée par le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement.

La PEF allemande ne précise pas la manière dont elle prévoit de démanteler les structures de puissance (post)coloniales dominées par les hommes dans le système international. Elle ne divulgue pas non plus sa stratégie en matière de prise de décision en cas de priorités de politique étrangère conflictuelles, opposant par exemple des objectifs géostratégiques et des objectifs fondés sur des valeurs. Si l'attaque à grande échelle de la Russie contre l'Ukraine a confirmé la nécessité d'une perspective féministe en matière de politique étrangère, elle illustre également ces objectifs contradictoires. L'agression de la Russie et le recours systémique à la violence sexuelle en tant qu'élément stratégique de la guerre menée par la Russie en Ukraine souligne le lien entre paix et sécurité, et l'absence de violences à l'égard des femmes est un indicateur de la paix : « Car ce n'est que lorsque les femmes et les groupes marginalisés seront en sécurité que tout le monde sera en sécurité »⁷⁸. La ministre des Affaires étrangères a souligné que la PEF n'était pas synonyme de pacifisme, qu'elle était de nature humanitaire et qu'elle protégeait les vies humaines, si nécessaire, également au moyen de la force militaire, tout en restant attachée aux notions de paix et de maîtrise des armements⁷⁹. Toutefois, les paramètres permettant de déterminer quand et comment passer à la démilitarisation, au multilatéralisme et à l'engagement diplomatique, ou sur quel conflit se concentrer, ne sont pas clairement définis.

77. Les conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social des Nations définissent l'intégration de la dimension de genre comme le processus qui vise à : « évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines — politique, économique et social — de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. L'objectif ultime est d'atteindre l'égalité des genres. »

78. Voir Introduction, « Feministische Außenpolitik gestalten », Leitlinien des Auswärtigen Amtes, 2023.

79. Annalena Baerbock est devenue l'une des plus ferventes défenseuses de la fourniture d'armes à l'Ukraine pour que le pays puisse se défendre.

financières : développer le « réflexe » féministe, attendre l'évaluation et tendre vers la budgétisation sensible au genre

Depuis 2023, le ministère fédéral des Affaires étrangères dispose d'une ambassadrice pour la diplomatie féministe, chargée de donner des orientations, des conseils, ainsi que d'engager la mise en réseau d'associations féministes, avec l'aide d'une équipe dédiée à la PEF. Cette représentante spéciale est également la directrice des droits humains du ministère. Un-e responsable du personnel dédié à la PEF est chargé-e des questions de ressources humaines relatives à la diversité, travaillant sur ses nombreuses dimensions et activant une multitude de leviers pour la promouvoir⁸⁰. Ce ou cette référent-e RH traite également les cas de violences sexistes et sexuelles au sein du ministère.

Bien qu'il n'y ait aucune approche gouvernementale globale, il existe une collaboration collégiale avec les autres ministères, notamment avec le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, mais également avec le ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse, le ministère fédéral de l'Économie et de la Protection du Climat, ou encore le ministère fédéral de la Défense. En fonction de la tâche à réaliser, la coopération avec d'autres ministères est régie par le principe de *Federführung* (Chef de file) : le ministère qui prend en charge l'affaire est responsable de la coordination avec les autres départements ou ministères qui travaillent sur le sujet.

Il est intéressant de noter que le rôle de la chancellerie n'est pas mentionné dans les lignes directrices de la PEF, ce qui pose la question de savoir comment le programme féministe de l'Allemagne

est suivi au sommet du gouvernement. Toutefois, **la politique étrangère féministe a été intégrée dans la stratégie de sécurité de l'Allemagne⁸¹.**

Une autre ressource importante pour la PEF allemande réside dans le fait que l'Allemagne dispose non seulement d'une politique étrangère féministe, mais également d'une politique de développement féministe (FeDP)⁸². Depuis 2016, le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement agit en faveur de l'égalité des genres dans le cadre des Objectifs de développement durable 2030. Il suit actuellement son troisième Plan d'action de la politique de développement pour l'égalité entre les genres (2023-2027)⁸³. Auparavant, un-e responsable, d'abord chargé-e des droits humains en général, puis de la justice de genre, suivait la question. Alors que l'accord de coalition de 2021 ne mentionnait aucune politique de développement féministe, la ministre sociale-démocrate de la Coopération économique et du développement, Svenja Schulze, en a fait une priorité de son cabinet (*Leitungsschwerpunkt*) à partir de 2022. Aujourd'hui, un département spécial composé de six à sept personnes s'occupe de tous les aspects internes et externes de la politique de développement féministe de l'Allemagne, tandis que les droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) sont suivis par le département de la santé du ministère. Grâce à l'agence fédérale de coopération au développement (GIZ), le ministère dispose d'un ancrage solide dans les pays dans lesquels elle est active. Ces points de contact peuvent s'appuyer sur les connaissances locales et rendre compte

80. La politique RH comprend la lutte contre la sous-représentation persistante des Allemand-e-s de l'Est dans les rangs ministériels. Il est nécessaire de faire preuve de créativité pour atteindre la diversité en matière de recrutement, car d'un point de vue juridique, des informations sur certaines variables ne peuvent pas être demandées.

81. Voir « Nationale Sicherheitsstrategie », <https://www.bmvg.de/de/nationale-sicherheitsstrategie>.

82. Voir « Feminist Development Policy for Sustainable Development », Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, <https://www.bmz.de/en/issues/feminist-development-policy>. En France, la « Direction générale du Trésor » (DGT) du ministère de l'Économie et la « Direction générale de la mondialisation » (DGM) du ministère des Affaires étrangères dirigent conjointement l'aide au développement de la France. Elles co-supervisent également l'Agence française de développement (AFD) et Expertise France.

83. Voir Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, « Troisième plan d'action de la politique de développement pour l'égalité entre les genres (2023-27) », n.d.

des réussites et des échecs des politiques. Ils peuvent demander l'aide du ministère pour adapter la FeDP à des contextes spécifiques.

La PEF et la FeDP de l'Allemagne sont toutes deux des projets toujours en cours, qui doivent faire l'objet d'une évaluation, d'une révision et d'une mise à jour constantes en fonction des expériences acquises et des bonnes pratiques identifiées. Toutefois, il n'existe toujours pas de cadre d'évaluation formel pour ces deux politiques.

Une fois par mois, une réunion de travail du ministère fédéral des Affaires étrangères est consacrée aux aspects internes de la PEF. Deux fois par mois, les personnes responsables de la politique étrangère féministe de tous les départements ministériels, des ambassades et des missions diplomatiques allemandes à l'étranger discutent des aspects externes de la PEF. Un comité directeur de haut niveau du ministère fédéral des Affaires étrangères soutient la mise en œuvre des lignes directrices de la PEF, en consultation avec des représentant·e·s de la société civile.

Une formation initiale à la PEF (et à la FeDP au sein du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement) est obligatoire pour le nouveau personnel, ainsi que pour celles et ceux qui partent en poste à l'étranger. Les départements ministériels de formation offrent également des formations à la PEF et à la FeDP plus spécialisées. Les deux ministères mettent à disposition des ressources « féministes » (boîte à outils) sur leur intranet. Outre des déjeuners de travail consacrés à la politique de développement féministe à la demande du personnel, le département chargé de la FeDP du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement propose une newsletter mensuelle sur la FeDP.

Afin de faire de la PEF une question transpartisane, un cercle parlementaire consacré à la PEF (Parlamentskreis Feministische

Außenpolitik) a été créé en janvier 2023⁸⁴.

Les pays partenaires explicitement nommés dans les lignes directrices de la PEF allemande constituent une autre ressource institutionnelle pour cette dernière, notamment le Chili, la France, le Canada, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas et l'Espagne, qui peuvent avoir mis en place une PEF ou en soutenir les objectifs. Tout comme la France, l'Allemagne peut compter sur le soutien du groupe PEF+. Un·e représentant·e du GIZ participe également à ces réunions.

En ce qui concerne le financement, depuis 2023, les catégories de genre de l'OCDE sont appliquées au budget du ministère fédéral des Affaires étrangères, en examinant tous les fonds alloués à des projets – 5,5 milliards d'euros en 2023 sur un budget total de 7,5 milliards d'euros – sur une base obligatoire afin d'adapter les décisions budgétaires à l'égalité des genres. Cela s'applique également à plus de 60 % des fonds du ministère fédéral des Affaires étrangères, qui font partie de l'aide publique au développement (ADP) du gouvernement fédéral. En 2023, l'Allemagne était le deuxième fournisseur mondial d'aide publique au développement derrière les États-Unis, avec 36,7 milliards de dollars américains (34,7 milliards d'euros)⁸⁵. En raison des pressions budgétaires actuelles, ce montant représente une réduction de plus de 5 % par rapport à 2022.

L'Allemagne prévoit d'étendre progressivement la budgétisation sensible au genre à l'ensemble du budget du ministère des Affaires étrangères. Plus précisément, d'ici à 2025, 85 % des fonds alloués aux projets devraient être dépensés en tenant compte de la dimension de genre et 8 % en approches transformatrices du genre. L'objectif est également de mettre en œuvre l'aide humanitaire allemande de manière à ce qu'elle soit au moins 100 % sensible à la dimension de genre et, le cas échéant, ciblée sur le genre.

84. Les cercles parlementaires sont des comités informels fondés par des membres du Parlement, dont les sessions et la participation ne sont pas publiques.

85. Les profils de coopération au développement (Organisation pour la Coopération économique et le Développement, 2019).

Comparaison des politiques étrangères féministes allemande et française : synergies, différences et possibilité d'une coopération renforcée

La France et l'Allemagne sont des partenaires privilégiés de longue date, qui façonnent le projet européen par le biais de leurs relations bilatérales et qui coopèrent dans plusieurs forums internationaux. Les deux pays dépendent d'un ordre multilatéral fondé sur des normes, qui est de plus en plus contesté. C'est d'autant plus le cas depuis 1963, lorsque l'Allemagne et la France ont construit la relation bilatérale la plus institutionnalisée au monde. Toutefois, les deux pays diffèrent considérablement en matière de politique étrangère, avec des intérêts stratégiques souvent divergents.

La comparaison des PEF de la France et de l'Allemagne mettra en lumière les similitudes et les divergences des normes en matière de genre entre deux pays qui coopèrent étroitement. Elle permettra également de déterminer si l'investissement dans une branche « franco-allemande » de la PEF pourrait être une approche productive.

Identification de possibles synergies franco-allemandes

Les PEF française et allemande sont exposées à la tension entre l'éthique du féminisme et le réalisme de la politique étrangère. Les perspectives émancipatrices, égalitaires et internationalistes du féminisme offrent une vision d'avenir. En revanche, le réalisme en matière de politique étrangère tend à reproduire des hiérarchies genrées, racisées et coloniales. Les PEF des deux pays restent principalement silencieuses sur les histoires française et allemande du colonialisme, de l'esclavage et de l'empire, et sur la manière dont elles ont contribué à la construction du système international d'aujourd'hui. Il est également difficile de reconnaître et d'aborder la manière dont les inégalités croisées au-delà du genre produisent et reproduisent le pouvoir. La PEF propose l'autonomisation des femmes par le biais d'une représentation et d'une participation accrues, dans l'espoir d'encourager la société civile à opérer des changements véritablement transformateurs.

Tout comme d'autres PEF, la diplomatie féministe française et la politique étrangère féministe alle-

mande poursuivent des objectifs nationaux en matière de politique étrangère afin de souligner le statut de la France et de l'Allemagne en tant que puissances « moyennes », avec, au moins dans le cas de la France, l'ambition permanente d'influencer ou de structurer le système international. Les deux pays choisissent des sujets liés au genre qui correspondent à leur programme politique national et international, « renforçant [ainsi] stratégiquement leur image sur le plan international »⁸⁶.

Les PEF de la France et de l'Allemagne tendent à se concentrer sur des mécanismes multilatéraux existants pour atténuer les effets de la crise climatique, des migrations ou des conflits sur les femmes et les autres groupes marginalisés. Une telle approche, puisqu'elle ne s'attaque pas aux causes profondes, pourrait être cyniquement interprétée comme rendant les camps de réfugiés, les frontières, le changement climatique et la guerre plus sûrs pour les femmes.

86. Voir Zhukova, Rosén Sundström et Elgström, « Feminist Foreign Policies (FFPs) as Strategic Narratives », op. cit., page 3.

Dans leurs PEF, la France et l'Allemagne mettent l'accent sur la pensée féministe libérale, notamment sur les approches fondées sur la loi, le droit et le marché. Ces affinités conceptuelles conduisent à un chevauchement des sujets sur lesquels les deux pays pourraient renforcer leur coopération. L'un de ces domaines pourrait être les droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR), qui comprennent la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG), et qui soulignent les insécurités systémiques des femmes et des groupes marginalisés dans le monde. Un autre domaine propice à une coopération renforcée pourrait être l'autonomisation et la participation économique, ainsi que l'éducation des femmes, des filles et des groupes marginalisés.

En ce qui concerne les DSSR, qui constituent actuellement l'axe le plus clair de la diplomatie féministe française, la France souligne la nécessité de protéger l'accès à l'avortement dans le monde entier, comme le prouve son soutien public à la lutte contre les mutilations génitales féminines, notamment dans les pays africains, depuis de nombreuses années. Quant à l'Allemagne, ce domaine d'action est mentionné dans la ligne directrice n°3 (Politique des droits humains) de sa politique étrangère féministe, qui s'oppose à un recul antiféministe en matière de droits et santé sexuels et reproductifs et d'autodétermination sexuelle, soulignant la nécessité de poursuivre la lutte contre les mutilations génitales féminines et mettant en évidence les violences et les discriminations à l'encontre des personnes LG-BTQI+.

La Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, a fait des DSSR un thème majeur du développement international. Pourtant, ces dernières années, ces droits sont de plus en plus menacés à l'échelle internationale et nationale par des forces populistes de droite. Les efforts internationaux souffrent notamment d'un manque de financement. La « règle du bâillon mondial » (« global gag rule »), instituée pour la première fois par la seconde administration Reagan en 1985, interdit le transfert de l'aide étrangère américaine aux organisations non gouvernementales de santé qui abordent la question de

l'avortement, défendent le droit à l'avortement ou pratiquent l'avortement. Des pressions politiques ont mis un terme aux contributions financières des États-Unis au Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). Tandis que les administrations américaines démocrates (Bill Clinton, Barack Obama, Joe Biden) ont annulé cette politique, les administrations républicaines (George W. Bush, Donald Trump) l'ont rétablie et étendue. Même si la France et l'Allemagne ont fait de cet axe de la PEF une priorité, elles n'y consacrent respectivement que 2,75 % et 1,68 % de leur aide publique au développement⁸⁷. Une nouvelle approche est nécessaire : peut-être faudrait-il relier ce sujet à la sécurité humaine plutôt qu'aux droits humains. Une telle approche permettrait idéalement d'aborder les tabous qui entourent le corps des femmes et des minorisés de genre, en tenant compte des spécificités et des sensibilités locales.

Le deuxième domaine propice à une coopération plus étroite est celui du développement économique. La France a associé l'égalité des genres à un objectif de développement durable, en liant l'accès à l'éducation et la participation des femmes au marché du travail à la croissance économique. La cinquième ligne directrice de la politique étrangère de l'Allemagne, qui porte sur la « politique économique étrangère », souhaite également renforcer la participation des femmes et des membres des groupes marginalisés aux processus économiques, notamment dans les domaines de l'économie numérique et de l'IA, qui constituent également des domaines prioritaires de la nouvelle stratégie de la France en matière de diplomatie féministe.

En ce qui concerne les prochains anniversaires d'étapes féministes clé, 2025 marquera le trentième anniversaire de deux documents clés dans la progression des droits des femmes et des filles dans le monde : la Déclaration de Beijing et son Programme d'action. La France a appelé au respect de ce cadre de référence et souhaite aller encore plus loin, en accueillant une conférence sur la politique étrangère féministe en juillet 2025⁸⁸. La prochaine étape à préparer (d'urgence) est le seuil de 2030 pour atteindre tous les Objectifs de développement durable, notamment l'égalité des genres.

87. « Droits et santé sexuels et reproductifs : état des lieux mondial et stratégie française », Focus 2030, <https://focus2030.org/Droits-et-sante-sexuels-et-reproductifs-etat-des-lieux-mondial-et-strategie>.

88. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Événement ministériel Groupe des diplomaties féministes (FFP+) - intervention de Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (New York, 25 septembre 2024) », France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/la-france-et-les-nations-unies/evenements-et-actualites-lies-aux-nations-unies/actualites/article/evenement-ministeriel-groupe-des-diplomaties-feministes-ffp-intervention-de>.

Bref résumé des expressions des politiques étrangères féministes française et allemande

I. Conceptualisation des politiques étrangères féministes

Lors du lancement de sa diplomatie féministe en 2019, la France n'a pas présenté d'approche ou de définition distincte de cette politique étrangère. Il est intéressant de noter que la France a choisi le terme de « diplomatie féministe », qui pourrait être interprétée comme se concentrant principalement sur un travail de plaidoyer, conformément à la définition suivante de la diplomatie : « influencer les décisions et les comportements des gouvernements et des peuples étrangers, principalement par le dialogue et la négociation »⁸⁹. La nouvelle Stratégie internationale de la France en matière de diplomatie féministe (2024-2028) est censée inclure une définition conceptuelle plus approfondie.

Au début de la mise en œuvre de sa diplomatie féministe, la France semblait concevoir l'égalité des genres de manière plus instrumentale, comme un moyen de poursuivre d'autres objectifs de politique étrangère plus larges, tels que le développement économique à l'échelle nationale et dans des pays partenaires, plutôt que comme un objectif en soi : une approche conforme à la pensée féministe libérale. La PEF française est associée, au moins initialement, au programme présidentiel en matière de politique intérieure et étrangère.

Mandaté par l'accord de coalition 2021-2025, le

ministère allemand des Affaires étrangères a été chargé d'élaborer une politique étrangère féministe allemande. En un an, le ministère a développé une approche propre à la politique étrangère féministe, sous l'effet de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Sa pensée féministe semble inclure des réflexions inspirées de féminismes inclusifs et post/décoloniaux, avec un fort ancrage dans le féminisme libéral.

La PEF allemande fait de l'égalité et de la justice de genre un objectif en soi, qui pourrait transformer la nature des politiques intérieures et étrangères. La politique étrangère féministe ne bénéficie pas d'un ancrage spécifique « par le haut », et la chancellerie ne se fait pas l'écho de ses objectifs. Contrairement à la France, la PEF allemande met l'accent sur une coopération interministérielle plus forte. En outre, elle nomme explicitement les pays partenaires dans la lutte pour les droits des femmes et la justice.

Les deux pays comptent sur la croissance économique et l'engagement du secteur privé pour promouvoir l'égalité des genres, négligeant quelque peu les effets négatifs que le capitalisme peut avoir sur l'égalité des genres, l'un des « angles morts » de la pensée féministe libérale.

II. Champ d'application des politiques étrangères féministes

Dans des documents stratégiques antérieurs, la PEF française avait identifié un nombre limité de domaines d'actions, ne précisant souvent pas les actions programmatiques spécifiques qu'elle prévoyait d'entreprendre ni les objectifs qu'elle espérait

atteindre. Il semble également que les domaines prioritaires aient évolué au fil des ans. En effet, les DSSR étaient ciblés pour la période 2023-2027, y a été également inclus le changement climatique et le domaine numérique, mis en avant dans la nou-

⁸⁹. Voir la définition de diplomatie dans Encyclopedia Britannica, <https://www.britannica.com/topic/diplomacy>.

velle Stratégie en matière de PEF (2025-2030). Sans tenir compte des réalisations et de l'engagement continu, ces priorités changeantes pourraient remettre en question la durabilité et la viabilité de cette approche.

La France utilise des plateformes internationales de haut niveau pour ses déclarations politiques en faveur de la PEF, par exemple des apparitions à l'Assemblée générale des Nations Unies ou des événements qui présentent une grande visibilité,

comme le Forum Génération Égalité en 2021. Une approche qui semble négliger un suivi systématique.

La PEF de l'Allemagne a défini dix domaines d'action, six à l'échelle internationale et quatre à l'échelle nationale, qui détaillent les mesures individuelles spécifiques à entreprendre dans chaque domaine, mais sans pour autant formuler de critères formels pour évaluer les progrès accomplis.

III. Ressources des politiques étrangères féministes

La France a progressivement augmenté, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, les ressources mises à la disposition de sa diplomatie féministe. Toutefois, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, il reste à voir si les ressources financières consacrées à la PEF seront maintenues, voire augmentées. La budgétisation sensible au genre est toujours confrontée aux résistances du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, et la France semble préférer les fonds spéciaux comme vecteurs de financement de la PEF. À l'échelle nationale, depuis 2024, la diplomatie féministe est ancrée dans l'organigramme du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Une stratégie de développement des ressources humaines a été

mise en place. À l'échelle internationale, de bonnes pratiques sont développées et mises en œuvre.

L'Allemagne affecte les fonds du ministère fédéral des Affaires étrangères, la plupart des fonds destinés aux projets ainsi que le budget ordinaire en cohérence avec les objectifs en matière d'égalité des genres. Depuis le lancement de sa PEF, l'Allemagne semble avoir alloué un nombre important de ressources humaines, ainsi que du personnel de haut niveau pour travailler sur les questions de PEF. Le personnel du ministère des Affaires étrangères utilise de plus en plus les outils féministes mis à disposition dans son travail quotidien.

IV. Mécanismes d'évaluation et de retour d'information des politiques étrangères féministes

La France et l'Allemagne ne disposent pas de cadre d'évaluation politique approprié pour le développement de leurs PEF. Deux fois par an, le ou la secrétaire général·e du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères organise une réunion sur la mise en œuvre de la diplomatie féministe. La France a également commencé à définir des objectifs et des indicateurs spécifiques pour évaluer la dimension interne de sa PEF. Toutefois, la qualité (cases à cocher) et la rareté ou la lenteur des progrès de l'évaluation rendent ces outils d'examen moins efficaces et moins transformateurs.

Le ministère allemand des Affaires étrangères et le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement organisent régulièrement des réunions sur la mise en œuvre et l'évaluation de la politique, afin de l'adapter et de l'améliorer. Ces efforts devraient bénéficier d'une normalisation des rapports et de critères d'évaluation, afin que les progrès puissent être mesurés et mieux vérifiés.

Une coopération étroite pour promouvoir la politique étrangère féministe

La France et l'Allemagne ont construit la relation bilatérale la plus institutionnalisée au monde⁹⁰. À l'échelle supranationale, au niveau de l'Union européenne, les décisions novatrices dépendent de l'alignement franco-allemand. Au niveau multilatéral, les positions communes de la France et de l'Allemagne ont un poids considérable, ce qui incite d'autres pays à rejoindre les initiatives soutenues par les deux partenaires.

Pourtant, les relations franco-allemandes présentent un certain nombre de paradoxes : elles lient des pays qui, malgré leur proximité géographique, diffèrent largement sur le plan culturel, et dont les intérêts stratégiques divergent souvent profondément, notamment dans le domaine de la défense et de la sécurité. Si la densité institutionnelle des relations, qui comprend des échanges de personnel clé, ainsi qu'un dialogue institutionnalisé à plusieurs niveaux, devrait garantir un degré élevé de familiarité avec le partenaire privilégié et des échanges de haut niveau cela ne semble pas toujours être le cas. Les institutions existantes sont conçues pour survivre à des crises ouvertes périodiques au sein des relations franco-allemandes, mais elles semblent incapables de surmonter durablement les divergences politiques. Il est frappant de constater à quel point les initiatives politiques ou les communications importantes ne semblent pas avoir bénéficié d'un accord préalable ou au moins d'une réunion préparatoire entre les deux partenaires.

90. Voir par exemple Ulrich Krotz et Joachim Schild, *Shaping Europe : France, Germany, and Embedded Bilateralism from the Elysée Treaty to Twenty-First Century Politics* (OUP Oxford, 2013).

Dans le domaine de la PEF, des échanges informels ont lieu à l'échelle ministérielle, entre haut·e·s fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères. Il existe des collaborations ad hoc entre les ambassades sur des sujets liés à la PEF sur le terrain. La France et l'Allemagne coopèrent également dans le cadre du groupe PEF+. Techniquement, il y a plus de marge (institutionnelle) pour la coopération sur les questions d'égalité des genres et de droits. Signé en janvier 2019 en commémoration du Traité de l'Élysée de janvier 1963, le Traité d'Aix-la-Chapelle sur la coopération et l'intégration franco-allemandes envisage une nouvelle qualité des relations bilatérales. Le traité prévoit une coordination plus étroite des politiques économiques, diplomatiques et de défense, ainsi qu'une coopération entre les ministères et les parlements des deux pays⁹¹. La page 2 mentionne « une attention particulière à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes » dans le cadre de l'objectif global de contribution à la convergence sociale et économique européenne. La même formule est de nouveau employée à la page 6, cette fois en relation avec l'objectif d'un partenariat toujours plus étroit entre l'Europe et l'Afrique⁹². En mai 2021, le Conseil des ministres franco-allemand a annoncé l'ajout de 13 nouveaux projets dans le cadre du Traité d'Aix-la-Chapelle, afin d'enrichir et de compléter la coopération franco-allemande. Parmi eux figure la création d'un groupe de travail conjoint sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la famille et la cohésion sociale.

Les PEF des deux pays devraient-elles investir dans un « volet de politique étrangère féministe » spécifique dans les relations franco-allemandes ? Tandis que les PEF française et allemande pourraient bénéficier d'une coordination plus étroite et éventuellement de positions communes qualifiées de franco-allemandes au sein de l'Union européenne (par le biais des présidences de l'UE⁹³ ou du Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes⁹⁴), du Conseil de l'Europe⁹⁵ ou du G7, la promotion d'une position franco-allemande officielle sur la scène internationale pourrait s'avérer contreproductive, comme nous allons le voir dans la prochaine section.

Les PEF des deux pays devraient-elles investir dans un « volet de politique étrangère féministe » spécifique dans les relations franco-allemandes ? Tandis que les PEF française et allemande pourraient bénéficier d'une coordination plus étroite et éventuellement de positions communes qualifiées de franco-allemandes au sein de l'Union européenne (par le biais des présidences de l'UE⁹³ ou du Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes⁹⁴), du Conseil de l'Europe⁹⁵ ou du G7, la promotion d'une position franco-allemande officielle sur la scène internationale pourrait s'avérer contreproductive, comme nous allons le voir dans la prochaine section.

91. « Traité d'Aix-la-Chapelle sur la coopération et l'intégration franco-allemandes » 22 janvier 2019, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/Allemagne/relations-bilaterales/traité-d-aix-la-chapelle-sur-la-cooperation-et-l-integration-franco-allemandes/>.

92. Voir le traité d'Aix-la-Chapelle, page 6 : « Les deux États s'engagent à établir un partenariat de plus en plus étroit entre l'Europe et l'Afrique en renforçant leur coopération en matière de développement du secteur privé, d'intégration régionale, d'enseignement et de formation professionnelle, d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, dans le but d'améliorer les perspectives socio-économiques, la viabilité, la bonne gouvernance ainsi que la prévention des conflits, la résolution des crises, notamment dans le cadre du maintien de la paix, et la gestion des situations d'après-conflit ».

93. En vertu d'un accord entre le Conseil de l'Europe et le Parlement européen conclu à l'issue de dix ans d'après négociations, les entreprises européennes cotées en bourse doivent présenter une représentation équilibrée de femmes et d'hommes au sein de leurs conseils d'administration. Les États membres doivent veiller à ce que, d'ici à 2026, dans les entreprises cotées en bourse, au moins 40 % des postes de directeur·ice·s non exécutif·ive·s ou 33 % de l'ensemble des postes d'administrateur·ice·s exécutif·ive·s et non-exécutif·ive·s soient occupés par chaque sexe. Voir « Six mois de présidence française au service de l'Europe », Elysee.fr, 30 juin 2022, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/06/30/six-mois-de-presidence-francaise-au-service-de-l-europe>.

94. Le Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'UE pour atteindre le cinquième Objectif de développement durable (ODD). Le troisième Plan d'action de l'UE (2021-2025) vient d'être prolongé jusqu'en 2027, soit la fin de la période de financement actuelle. Il souhaite « améliorer l'intégration de la dimension de genre, d'accroître les actions et les financements axés sur l'égalité entre les femmes et les hommes et de veiller à ce que toutes les initiatives « Global Gateway » et « Équipe Europe » fassent l'objet d'un examen soulevant des questions d'égalité entre les femmes et les hommes. L'analyse de genre et la collecte de données sont essentielles pour mener des politiques ciblées et un suivi des résultats. L'UE continuera également d'intensifier ses efforts pour faire en sorte que l'aide humanitaire financée par l'UE réponde de manière adéquate aux besoins des femmes, des filles, des hommes et des garçons ». (Voir : « Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes », Commission européenne, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_5858).

95. En mars 2024, la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe a adapté sa stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029), voir : « Le Conseil de l'Europe adopte sa Stratégie pour l'égalité de genre pour 2024-2029 », https://www.coe.int/fr/web/portal/full-news/-/asset_publisher/5xQt7QdunzT/content/id/265162967?com_liferay_asset_publisher_web_portlet_AssetPublisherPortlet_INSTANCE_y5xQt7QdunzT_languageId=en_GB. Parmi ses six objectifs politiques figurent : « assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique » et « garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques ».

Les défis de la politique étrangère féministe : un retour de bâton mondial des droits des femmes et des filles, gender sidestreaming et déphasage national

Le « retour de bâton mondial » en matière de genre et de droits humains

Au cours des deux dernières décennies, la politique mondiale a fait l'objet d'une polarisation croissante. L'ordre multilatéral dont dépendent la France et l'Allemagne est de plus en plus contesté, et pas seulement par les autocraties et les démocraties illibérales. Les Nations Unies et les organisations du système des Nations Unies qui ont porté la promotion de l'égalité des genres au cours des 50 dernières années sont devenues la cible d'acteurs nationaux et de coalitions internationales visant à démanteler un programme fondé sur les droits humains.

Les raisons sont multiples : à l'échelle nationale comme internationale, les mouvements antiféministes et anti-droits ont gagné en force et en influence, ralliant l'opposition nationale et internationale des populistes, des conservateur·ice·s et de la droite à la politique étrangère féministe, y compris dans les pays du Sud global. En dehors de l'Union européenne et des pays du G7, ce qui est perçu comme l'hypocrisie et l'hégémonie de l'Occident, notamment en ce qui concerne l'héritage de la colonisation et de la décolonisation, suscite un énorme ressentiment. Dans certains cas, la promotion de l'égalité des genres et des droits reproductifs est désormais considérée comme une nouvelle forme de colonialisme, comme un « problème du premier monde » instrumentalisé pour garder intactes les structures de domination existantes.

Avec les clivages entre le Nord et le Sud sur de nombreuses questions, il s'avère très difficile de lutter contre l'idée que le féminisme et l'égalité des genres seraient davantage des concepts occidentaux que des éléments d'une lutte universelle pour la réalisation des droits humains. Dans un environnement international aussi tendu, il semble impératif de privilégier la promotion des objectifs de la PEF au sein du groupe PEF+, ou dans le cadre de partenariats avec des pays du Sud global, plutôt que d'opter pour des initiatives nationales ou franco-allemandes très visibles.

Ces difficultés bien réelles en matière d'action internationale soulignent la nécessité de repenser fondamentalement les approches françaises et allemandes de la solidarité internationale et du développement, notamment en ce qui concerne l'atteinte du seuil des ODD 2030.

Si la politique étrangère féministe est contestée sur la scène internationale, elle l'est également dans le domaine numérique. Le silence sélectif qui entoure les questions d'égalité des genres, ainsi que la simple tolérance des abus en ligne qui y sont liés, pourrait venir déprécier le profil féministe des politiques étrangères féministes de l'Allemagne et de la France⁹⁶.

96. Voir par exemple Katarzyna Jezierska, « Incredibly Loud and Extremely Silent: Feminist Foreign Policy on Twitter », *Cooperation and Conflict* 57, n°1 (1er mars 2022) : 84-107.

Gender sidestreaming : la marginalisation des questions de genre

La France et l'Allemagne sont toutes deux confrontées à des défis extérieurs dans la mise en œuvre de leur PEF, la France étant un pilier de l'ordre international « traditionnel » actuel, et l'Allemagne étant invitée à adopter une approche en matière de politique étrangère et de sécurité relevant davantage du « hard power » ces derniers temps. La tension conceptuelle et pratique pour concilier ces exigences avec les perspectives réformatrices et transformatrices de la politique étrangère féministe est importante.

À l'échelle nationale, selon les données genrées disponibles dans les rapports sociaux publiés annuellement par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ou le Auswärtige Amt sont traditionnellement plutôt conservatrices. Compte tenu de ces contraintes et pressions externes et internes, il pourrait s'avérer tentant de marginaliser, de manière délibérée ou non, la politique étrangère féministe. **Cette marginalisation (« sidestreaming »)⁹⁷ des questions liées au genre pourrait consister à les cantonner à des domaines spécifiques de la politique étrangère ou à limiter l'égalité des genres et la diversité des dirigeant-e-s à des segments spécifiques du personnel ministériel/des domaines politiques.**

Le déphasage des politiques étrangères féministes

La France et l'Allemagne traversent toutes deux des temps politiques mouvementés, le résultat des élections législatives de juin/juillet 2024 en France ayant déjà renversé deux gouvernements. L'Allemagne devrait se rendre aux urnes début 2025, et la France pourrait s'attendre à de nouvelles élections législatives à l'été 2025. En France comme en Allemagne, des forces politiques qui pourraient ne pas considérer la politique étrangère féministe comme une priorité pèsent lourd dans la balance électorale.

Dans ce contexte d'orientation politique gouvernementale modifiée ou changeante, il est intéressant de se tourner vers le cas de la Suède, qui a d'abord introduit une politique étrangère féministe en 2014, avant de l'abandonner après un revirement électoral en 2022. Pourtant, il est apparu difficile pour le nouveau gouvernement de se détacher des objectifs de la politique étrangère féministe suédoise. Des recherches ont montré que le nouveau gouvernement a été contraint par le cadre normatif international déjà existant en matière d'égalité

97. Sur ce sujet, voir les recherches instructives menées par Vanessa F. Newby et Clotilde Sebag, « Gender Sidestreaming? Analysing Gender Mainstreaming in National Militaries and International Peacekeeping », *European Journal of International Security* 6, n°2 (mai 2021) : 148–70, présentant l'intégration et la mise en œuvre parfois difficiles de l'Agenda « Femmes, paix et sécurité », conformément à l'intégration de la dimension de genre.

des genres et de droits dans lequel la Suède est « ancrée », par la marge d'autonomie dont disposent les diplomates suédois·e·s dans l'exercice de leurs fonctions et, enfin, par les attentes internationales concernant le comportement de la Suède en matière de politique étrangère⁹⁸.

Si une telle évaluation de l'« ancrage » de la PEF suédoise est encourageante, il reste à voir si la France et l'Allemagne peuvent et pourraient compter sur les mêmes leviers pour poursuivre avec succès une perspective de politique étrangère féministe sous de nouveaux gouvernements. Les normes internationales, européennes et nationales en matière d'égalité des genres et de droits offrent en effet un cadre structurant la politique et l'action des gouvernements. Toutefois, l'abandon d'une approche féministe, comme ce serait le cas en Allemagne, ou l'abandon d'une orientation féministe de la politique étrangère en France, ne manquera pas d'avoir des effets à long terme, puisqu'un changement des priorités s'avère très probable.

Il est plus difficile de déterminer si le personnel ministériel saura utiliser la marge d'autonomie dont il dispose pour continuer à promouvoir une politique étrangère féministe. Cela dépend en grande partie de s'il a fait l'expérience d'un « réflexe » féministe en tant que contribution productive et constructive à sa pratique professionnelle quotidienne dans le passé et s'il ressent ainsi le besoin de continuer à l'utiliser. Un autre levier pourrait être la poursuite de modules de formation sur la PEF au sein d'établissements de formation ministériels.

On peut néanmoins s'attendre à ce que la dimension interne de la PEF perdure et ait un impact durable, notamment en raison de son ancrage dans la législation nationale visant à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les arguments féministes libéraux en faveur de l'égalité des genres et de la diversité pour améliorer les performances et l'efficacité des politiques sont désormais largement acceptés. Une approche volontariste visant à augmenter régulièrement le pourcentage de femmes et à s'efforcer d'accroître la diversité aux postes de direction ministériels en général semble avoir été acceptée, bien que difficilement. Bien entendu, les dangers concernant une orientation symbolique des carrières vers le tandem « femmes/diversité » demeurent, tout comme le risque de négliger les candidats masculins moins bien placés dans les hiérarchies sociales. Les perspectives de carrière des femmes se font de plus en plus étroites, à mesure que les femmes progressent dans la hiérarchie, en particulier dans certains domaines politiques, les responsables continuant à privilégier des collaborateur·ice·s qui leur ressemblent.

Il restera de la PEF l'expérience concrète de milliers de praticien·ne·s ministériel·le·s : du moment qu'il y a une volonté politique, l'impossible – à savoir produire un certain nombre de candidat·e·s divers·e·s et compétent·e·s, nommer des femmes, ainsi que des minorisés ethniques et de genre, à des postes clés que ces dernières n'avaient jamais occupés auparavant, modifier le fonctionnement interne et externe des ministères des Affaires étrangères – devient alors possible.

98. Voir Towns, Jezierska et Bjarnegård, « Can a Feminist Foreign Policy Be Undone? », op. cit.

Recommandations: renforcer la solidité et l'efficacité de la politique étrangère féministe

Sur le plan interne

- **Concevoir une politique étrangère féministe comme une approche globale**, et non pas comme une simple politique.
- **Mobiliser d'autres ministères** pour qu'ils deviennent des acteurs de la PEF.
- **Mettre en œuvre une approche qui intègre la dimension de genre à l'échelle de l'ensemble du gouvernement.**
- **Investir** dans et former à une budgétisation sensible au genre.
- **Ancrer de manière permanente des modules sur la PEF/la FeDP dans les programmes de formation des personnels en poste au niveau ministériel** mais aussi au sein des établissements de formation de la fonction publique.
- **Sensibiliser à la PEF**, au sein et en dehors des ministères respectifs, par le biais d'une communication régulière et d'offres de formation (en ligne et en présentiel).
- **Utiliser les comptes-rendus d'entretien professionnel** pour évaluer la manière dont le personnel ministériel s'est approprié les objectifs en matière de politique étrangère féministe et d'égalité des genres.
- **Concevoir des critères d'évaluation internes et externes de la PEF, qui soient à la fois réalistes et significatifs**, et procéder à des évaluations régulières.

Sur le plan externe

- **Développer une nouvelle approche en matière de coopération** : compte tenu du lien entre le colonialisme/postcolonialisme et la politique étrangère et l'aide au développement « occidentales », il semble indispensable de repenser la coopération internationale.
- **Capitaliser sur le groupe PEF+ comme un forum de réflexion et de formulation de stratégies** et déterminer, selon le contexte, les acteurs et le leadership à mettre en place, ainsi que la manière dont ces pratiques devraient être institutionnalisées, en tenant compte des conditions structurelles liées aux cadres juridiques internationaux, régionaux et nationaux en matière de genre, de diversité et de droits, afin de renforcer l'efficacité de la PEF.
- **Contextualiser** : malgré la pertinence de recommandations générales et de bonnes pratiques, une approche uniforme, en particulier dans des environnements de plus en plus contestés, doit être évitée. Tout comme les PEF diffèrent d'un pays à l'autre, l'articulation et la durabilité d'un programme féministe dépendent étroitement des contextes

internationaux, nationaux et locaux.

- **Former des alliances au sein de forums multilatéraux ou régionaux**, tels que l'Union Africaine, en associant des thèmes spécifiques à des ressources pouvant être mobilisées dans chaque forum.
- **Continuer à promouvoir des partenariats public-privé** et à renforcer une coopération avec le secteur privé tout en tenant compte de la nécessité d'une collaboration et d'un suivi responsables.
- **Contrebalancer la réduction des contributions américaines aux organisations du système des Nations Unies**, en particulier l'UNFPA, en explorant des mécanismes alternatifs de financement ou en sollicitant des contributions accrues d'autres États membres ou partenaires internationaux.
- **Mener ensemble une politique étrangère féministe** : il est essentiel de continuer à former des coalitions avec les pays d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie.
- **Recueillir et utiliser les connaissances locales par le biais des opérateurs de développement** : en ce qui concerne les contextes nationaux et locaux, les connaissances des acteurs nationaux du développement (AFD/GIZ) sur le terrain, souvent dotés d'un plus grand nombre de contacts dans la société civile, peuvent apporter une contribution essentielle à la PEF.
- **Tisser des liens avec les acteurs-rices de la société civile du Sud global, au-delà des réseaux existants** : les représentant-e-s du Sud global ont tendance à ne pas être consulté-e-s, alors qu'ils ou elles fournissent des connaissances et des solutions aux problèmes les plus souvent causés dans/par le Nord global.
- **Concevoir une stratégie en matière de diplomatie numérique féministe** capable de relever les défis liés aux violences fondées sur le genre en ligne et facilitées par la technologie: l'absence de la PEF dans les médias numériques n'est plus viable.
- **Identifier les mouvements anti-droits dans le monde, à l'échelle nationale et internationale, comme un défi systémique** non seulement pour la politique étrangère féministe, mais aussi pour la démocratie : coopérer entre les pays du groupe PEF+ pour cartographier et suivre les coalitions et les réseaux nationaux et transnationaux qui existent et évoluent au sein des mouvements anti-droits.
- **Mettre l'accent sur l'égalité des genres pour l'avenir** : préparer l'agenda pour « l'après » 2030.

La politique étrangère féministe à une époque contestée : perspectives françaises, allemandes et franco-allemandes

✉ contact@wiisfrance.org

✉ @WIISFrance

Crédits photos couverture © Jonathan Sarango / MEAE

Traduction par Maud Cigalla, édition par Céline Michaud | Voxeurop

ISBN : 979-10-97395-08-7

